Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 1 Dhoulkaâda 1446
29 Avril 2025

N° 66

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2593**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2593**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2597**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2602**
Homologation de résolutions **2602**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2603**
Avis aux créanciers **2610**
Convocations
Sociétés anonymes **2612**
Sociétés à responsabilité limitée **2623**
Actes Administratifs
Avis au public **2623**
Divers
Avis au public **2624**
Rectificatifs **2625**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV **2626**
Bilan de MAXULA PLACEMENT SICAV **2629**
Bilan de GENERALE OBLIG SICAV **2632**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Société Régionale de Développement de Kébili "Kheirat Nafzaoua"

Nom de la société à constituer : Société Régionale de Développement de Kébili "Kheirat Nafzaoua"

Type de société : Régionale

Montant du capital social souscrit : Vingt mille dinars (20 000 dinars)

Siège social de la société régionale : Route de Tozeur, délégation de Kébili Nord, gouvernorat de Kébili.

Objet de la société : L'objet de la société régionale concerne la production et la valorisation des produits agricoles dans le contexte des changements climatiques et ce à travers :

1- La production agricole en utilisant des techniques intelligentes et durables

2- L'industrie agroalimentaire

3- Les services agricoles

4- L'investissement dans l'économie verte

5- La formation et l'accompagnement des participants

De plus, la société régionale peut mener toute activité visant à promouvoir les participants.

Durée prévue pour la société régionale : 99 ans, renouvelables par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

Date et lieu de dépôt du projet de contrat constitutif type : 21 mars 2025, au tribunal de première instance de Kébili, sous le numéro 97/2025.

Nombre de parts à souscrire : 100 parts, totalisant un capital social de 20 000 dinars à payer lors de la souscription.

Valeur nominale des parts à émettre : Deux cents dinars (200 dinars) par part.

Répartition des excédents et des réserves :

- Une proportion de 15 % est réservée sous forme de réserves obligatoires jusqu'à atteindre 50 % du capital social de la société régionale.

- Une proportion de 20 % est réservée aux activités sociales, culturelles et environnementales.

- Une proportion de 30 % est dédiée au développement des activités de la société.

- Le reste des bénéfices ou excédents peut être distribué dans une limite de 35 % par décision de l'assemblée générale.

Banque de dépôt des fonds provenant de la souscription : Banque Tunisienne de Solidarité, agence de Kébili.

Période de souscription : La souscription au capital de la société sera ouverte pendant 30 jours, du 21 avril 2025 au 20 mai 2025, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant la date limite.

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et lieu : Après la souscription totale, l'assemblée générale constitutive sera convoquée par publication d'un avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens, ainsi qu'un affichage de l'avis au siège du gouvernorat de Kébili.

Les fondateurs :

1- M. Hédi Ahmed (Président de la commission constitutive), résident à Douz Nord, Douz Kébili, téléphone : 22254472.

2- M. Bachir Ben Ahmed (Membre fondateur), résident à Douz Nord, Douz Kébili, téléphone : 96575550.

3- M. Hafez Atiga (Membre fondateur), résident à El Fawwar, Kébili, téléphone : 95423428.

4- M. Hamza Farhat (Membre fondateur), résident à Souk El Ahad, Kébili, téléphone : 29063046.

5- M. Khaled Ben Abdelkrim (Membre fondateur), résident à Kébili Sud, Kébili.

2025R01080SODB1

Constitution d'une société communautaire régionale

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive enregistré au journal officiel du registre national des entreprises sous le n°212 le 28-4-2024. La société suivante a été constituée :

Dénomination : SOCIETE SERVICES DE TRANSPORT NON ORGANISE ALTAFANI SOCIETE COMMUNAUTAIRE REGIONALE

M.F : 1885983/A

Activité : Services liés au transport; Exploitation Station Louages

Adresse : Station de transport terrestre Jemmel 5020

Président du conseil d'administration : Ezzedine El Kamel

Vice-président du conseil d'administration : Hedi Chaieb

Auditeur : Imed Bou Ghattas.

2025S00514SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES

SOSTEM

Société anonyme

Au capital de 143 700.000 Dinars divisé en 28.740.000 actions de 5 Dinars

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi (Ex Boulevard de la Terre), Centre Urbain Nord 1082 Tunis, RP-B.P. 1340

Identifiant Unique : 0006186D

Matricule fiscal : 0006186 D/A/M

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 7 avril 2025 et enregistré à la recette des finances Charguia en date du 15 avril 2025, sous le numéro 25704171, quittance n°54049, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du

21 avril 2025 sous le numéro 202528995 les actionnaires de la SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES "SOSTEM" ont décidé :

1/ Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2/ Approbation du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice.

3/ Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales.

4/ Approbation s'il y a lieu, des états financiers et des opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivants 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5/ Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2024.

6/ Affectation des résultats.

7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs pour les exercices 2025, 2026 et 2027:

- Monsieur Elyes FAKHFAKH

- Monsieur Mustapha ABDELMOULA

- Monsieur Guy DECLERQ

- Monsieur Jean CLAUDE PALU

- Monsieur Mohamed Aziz BACCOUCHE La SFBT

8/ Renouvellement de mandats des commissaires aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027 : Cabinet les commissaires aux Comptes Associés - "MTBF" et Monsieur Houcine GAMRA en qualité de co-commissaires aux comptes.

9/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration.

10/ Pouvoirs à donner.

2025R01090SANB2

SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM

Société anonyme

Au capital de 143 700.000 Dinars divisé en 28.740.000 actions de 5 Dinars

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi (Ex Boulevard de la Terre), cantre Urbain Nord 1082 Tunis, RP-B.P. 1340

Identifiant Unique : 0006186D

Matricule fiscal : 0006186 D/A/M

Suivant le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 7 avril 2025 enregistré à la recette des finances Charguia en date du 15 avril 2025, sous le numéro 25804170, quittance n°54041, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 21 avril 2025 sous le numéro 202528995 les membres du conseil d'administration de la SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES «SOSTEM» ont décidé la nomination de Monsieur Mohamed Aziz BACCOUCHE en tant que Président Directeur Général de la Société avec tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

2025R01091SANB2

Société "PANGEA SHIPPING GROUP" SA

Société anonyme

Au capital de 250 000 Dinars

Siège social : 76, Avenue de la République 2060 La Goulette

RNE : 0544064P

MF : 0544064P/A/M/000

Par PV de l'AGO du 10/3/2025 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis de la Rue de Syrie, le 21/3/2025, sous enregistrement 25801060 et suivant quittance n° 02681, et 1 copie de PV a été déposée au Registre National des Entreprises du 16/4/2025 sous n° 202527846, il a été décidé :

- L'approbation des états financiers et du rapport de gestion au titre de l'exercice clos au 31-12-2020 et au titre de l'exercice clos au 31-12-2021.

- Quitus aux administrateurs.

- L'affectation des résultats de l'exercice 2020 et 2021.

- Nomination et Renouvellement des membres du conseil d'Administration, Monsieur Iskander Dziri, M. Walid Iskander Dziri, M.Mohamed Larbi Sobhi, M.Mohamed Baraket, jusqu'au 31 décembre 2024.

- Désignation de la société AMC Ernest & Young, représentée par Monsieur Achref Guermech, en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2025R01093SANB2

Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Renouvellement de mandat d'un commissaire aux comptes

Nomination d'un commissaire aux comptes

Dépôt des documents et des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024

Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses

S.A. au capital de 80.975.000 Dinars divisé en 8.097.500 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caid Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 0030142F

M.F : 0030142F A M 000

C.N.S.S. : 0007803547

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2025, enregistré à la Recette des Finances à Charguia le 4 avril 2025 sous le n°25703642 Quittance n°M049289, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

* De renouveler les mandats d'Administrateurs de :

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique

Pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

* De renouveler le Cabinet d'Audit et de Consultants, en qualité de Commissaire aux comptes et ce, pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

* De nommer le Cabinet les Commissaires aux Comptes Associés «MTBF», membre de Price Water House Coopers, en qualité de Commissaires aux comptes, pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Un exemplaire du procès-verbal du Conseil d'Administration du 5/02/2025, de l'assemblée générale ordinaire du 12/3/2025, des rapports des Commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 15 avril 2025 sous le n°202527506.

2025R01121SANB2

Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Dépôt des documents et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

Société "LA PREFORME"

Société anonyme

Au capital de 12.200.500 Dinars divisé en 122.005 actions de 100 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 0373723B

M.F. : 0373723B AM 000

C.N.S.S. : 0024572827

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2025, enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 4 avril 2025 sous le n°25703643 - Quittance n°M049296, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler les mandats d'Administrateurs de :

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

- La Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses pour une durée devant expirer à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Un exemplaire du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25/02/2025, de l'assemblée générale ordinaire du 28/3/2025, des rapports du commissaire aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 14 avril 2025 sous le n°202527087.

2025R01122SANB2

Renouvellement de mandat d'un Administrateur

Dépôt des documents et des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

SOCIETE INFORMATIQUE ET TELEMATIQUE

S.A. au capital de 200.000 Dinars divisé en 2.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi (ex boulevard de la terre) - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0428199E

MF : 0428199EAM000

Affiliation à la CNSS : N°0020694443

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2025 enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 7 avril 2025 sous le n°25703739 - Quittance n°M050636, il a été décidé :

- De renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Mustapha ABDELMOULA et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Un exemplaire du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25/02/2025, de l'assemblée générale ordinaire du 28/3/2025, des rapports du Commissaire aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 14 avril 2025 sous le n°202527089.

2025R01123SANB2

Mise à jour des statuts

Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires

S.A au capital de 49.550.000 Dinars divisé en 495.500 actions de 100 Dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Route de Sousse - Km 6 - Zone Industrielle - 2013 Ben Arous

Identifiant unique : 0307017K

Matricule fiscal : 0307017KAM000

N° d'affiliation à la C.N.S.S. : 0008358972

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2025, enregistré à la Recette des Finances de Nouvelle Medina le 28 mars 2025 sous le n°25701643 - Quittance n°M026591, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'adopter les résolutions relatives à la mise à jour des statuts avec le Code des Sociétés Commerciales. Ces statuts ont été enregistrés à la Recette des Finances de Nouvelle Médina le 28 mars 2025 sous le n°25701640 - Quittance n°M026584.

Un exemplaire dudit procès-verbal et des statuts ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 15 avril 2025 sous le n°202527516.

2025R01124SANB2

Renouvellement de mandat du Président Directeur Général

Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires

S.A. au capital de 49.550.000 Dinars divisé en 495.500 actions de 100 Dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Route de Sousse - Km 6 - Zone Industrielle - 2013 Ben Arous

Identifiant unique : 0307017K

Matricule fiscal : 0307017KAM000

N° d'affiliation à la CNSS : 0008358972

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 mars 2025, enregistré à la Recette des Finances de Nouvelle Médina le 28 mars 2025 sous le n°25701639 - Quittance n°M026582, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Mustapha ABDELMOULA, en qualité de Président Directeur Général et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 15 avril 2025 sous le n°202527516.

2025R01125SANB2

Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Nomination d'un Commissaire aux comptes

Dépôt des documents et des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024

Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires

S.A. au capital de 49.550.000 Dinars divisé en 495.500 actions de 100 Dinars chacune

Groupe S.F.B. T.

Siège social : Route de Sousse - Km 6 - Zone Industrielle - 2013 BEN AROUS

Identifiant unique : 0307017K

Matricule fiscal : 0307017KAM000

N° d'affiliation à la C.N.S.S. : 0008358972

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12

mars 2025, enregistré à la Recette des Finances de Nouvelle Médina le 28 mars 2025 sous le n°25701642 - Quittance n°M026590, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

De renouveler les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Mustapha ABDELMOULA

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique

et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

De nommer le Cabinet les Commissaires aux Comptes Associés "MTBF", membre de Price Water House Coopers, en qualité de Commissaires aux comptes, pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Un exemplaire du procès-verbal du Conseil d'Administration du 05/02/2025, de l'assemblée générale ordinaire du 12/3/2025, des rapports du Commissaire aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 15 avril 2025 sous le n°202527516.

2025R01126SANB2

Démarrage des souscriptions

FCP HELION SEPTIM III

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF n°02-2025 du 27 février 2025

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de FCP HELION SEPTIM III aura lieu le 23 mai 2025

FCP HELION SEPTIM III présente les caractéristiques suivantes :

Renseignements généraux :

Dénomination : FCP HELION SEPTIM III

Forme juridique : Fonds Commun de Placement -FCP

Type : OPCVM de distribution

Catégorie : FCP Obligataire dédié principalement aux investisseurs institutionnels

Objet : la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Législation applicable :

- Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Adresse : 17, rue du Liberia - 1002 Tunis

Montant initial : 100.000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune

Références de l'agrément : Agrément du CMF n°02-2025 du 27 février 2025

Date de constitution : 25 mars 2025

Durée de vie : 7 ans à compter de la date de constitution

Promoteurs : Hélion Capital, société de gestion et Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT)

Gestionnaire : Hélion Capital, société de gestion -17, rue du Liberia - 1002 Tunis

Dépositaire : Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) -70-72, Avenue Habib Bourguiba, BP 520 - 1080 Tunis Cedex.

Distributeur exclusif : Hélion Capital, société de gestion -17, rue du Liberia - 1002 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat : Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (aucun droit de souscription ne sera prélevé)

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative diminuée d'une commission de rachat (droit de sortie) de 4% pour ceux qui procèdent au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts avant l'échéance du fonds.

Les porteurs de parts seront exonérés des droits de sortie lorsque le rachat est suivi d'une souscription d'un égal montant effectuée avec la même valeur liquidative et pour un même nombre de titres par le porteur de parts ou un autre investisseur.

Pour plus d'Informations sur "FCP HELION SEPTIM III", un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94- 117 du 14 novembre n°94 sera mis à la disposition du public auprès du siège social du gestionnaire du fonds Hélion Capital - 17, rue du Liberia - 1002 Tunis.

2025401341SANB2

Renouvellement de mandat d'administrateur

et Nomination d'un commissaire aux comptes

MT Elloumi

SA au capital de 30.000.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0001494R

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 Avril 2025, enregistré à la Recette des Finances de Den Den à Tunis, le 17 Avril 2025, sous le n°25801460, quittance n°M035000, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 22 Avril 2025, sous le n°202529437 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement du mandat de l'Administrateur, Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane, pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027.

- La nomination de Monsieur Abderraouf Ajra en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2025401359SANB2

Reconduction des fonctions de directeur général adjoint

MT Elloumi

SA au capital de 30.000.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0001494R

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 11 Avril 2025, enregistré à la Recette des

Finances de Den Den Tunis, le 17 Avril 2025, sous le n°25801462 quittance n°M035005, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 22 Avril 2025, sous le N°202529437, il a été décidé, à l'unanimité, la reconduction des fonctions de Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane en qualité de Directeur Général Adjoint avec les mêmes pouvoirs conférés au Président Directeur Général et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027.

2025401360SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire

SOCIETE SAHARA DE FORAGE

Société à responsabilité limitée (SARL)

M.F : 447998L/P/M/000

N° R.C : 14641199

Siège social : Rue des Martyrs, Douz, Kébili

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire du 24/01/2021 à dix heures du matin, enregistré à la recette des finances DOUZ le 25/6/2021 quittance n°M022648 enregistrement n°21701588. Il a été déposé au RNE le 11/01/2023.

Il a été décidé :

- Approbation du contrat de cession de 7.500 actions sociales à Monsieur Naji Faraj Allah.

- Approbation de la redistribution des quotas sociaux

- Approbation de la modification de certaines dispositions des nouveaux statuts de la Société.

- Acceptation de la démission de l'agent de la société et nomination d'un nouvel agent, Mr. Naji Faraj Allah.

2025R01107SRLB2

SE BORDNETZE TUNISIA

Société à Responsabilité Limitée Non Résidente

Capital social : 27.785.000 Dinars

Siège social : Z.I. El Irtyah - Bellarigia - Jendouba - 8117 Jendouba

I.U : 1068336Y

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 18/3/2025 (enregistré à la Recette des Finances de Rue d'Alger - Jendouba le 27/3/2025 sous Qn°M022368 En°25801182).

- Les associés ont décidé d'ouvrir un établissement secondaire sis à Ben Bchir Route Bellarigia - Ouedi Boujârin - Jendouba - 8117 Jendouba.

- Un exemplaire de P.V a été déposé au Registre National des Entreprises le 18/4/2025 sous l'Identifiant Unique n°1068336Y et sous dossier n°202528659.

2025401383SRLB2

AUTRES SOCIETES

Société "OLVIA EXPORT"

Société Civile Agricole

Au capital de 172 000 Dinars

Siège social : App A20 Résidence le Zaphyr 2070 La Marsa

RNE : 0999925L

MF : 0999925L/N/M/000

Par PV de l'AGO du 17/3/2025 enregistré à la Recette des Finances de la Marsa le 16/4/2025 sous n° d'enregistrement 25702486 et n° de quittance n°57492, 1 copie de PV a été déposée au Registre National des Entreprises du 18/04/2025 sous n°202528601.

Il a été décidé :

- Démission du Liquidateur Actuel.

- Quitus à la Gérance.

- Nomination d'un nouveau liquidateur Monsieur Aymen Hammadi.

2025R01092SODB2

Un bulletin destiné à informer le public de l'ouverture des souscriptions et de la tenue d'une assemblée générale pour une entreprise privée régionale

Société Nationale Régionale ELFAWZ pour les prestations de transport à la station de Louage à Beb Saadoune Tunis

Le capital de la société est de 20 000 dinars

Siège social : Station de Laouaj à Beb Saadoune Tunis

Téléphone : 53698266/98515991/27000588

En application du décret n°15 du 22 mars 2022 relatif aux sociétés privées et de l'arrêté n°498 du 19 mai 2022 relatif à la ratification des deux statuts types des sociétés privées, les fondateurs de la société privée régionale elfawz est informé de :

1) Ouverture de la porte à la souscription : Les fondateurs de la société civile régionale elfawz, déposée auprès du Tribunal de Première Instance de Tunis I le 29/5/2024 sous le n°1596 et publiée au Journal Officiel n°67 du 11/6/2024, sont informés de l'ouverture de la souscription au capital de la société susvisée, estimé à 20 mille dinars à raison de 50 dinars par action, soit l'équivalent de 400 actions, auprès de la banque. Agence tunisienne de Solidarité agence Lafayette Tunis.

Numéro de compte courant : TN59-2702 800000013412 75-49

La période de souscription a été fixée du 21/4/2025 au 20/6/2025.

La clôture anticipée de la souscription est possible si elle est réalisée avant les délais précisés.

2025R01104SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/4/2025 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 15/4/2025 sous le numéro 25201405 Quittance n°M050090, Monsieur Fethi ZAMZAMI CIN n°08637546 délivrée à Tunis le 5/9/2017 a vendu à Monsieur Achraf SOUEI CIN n°13476960 délivrée à Tunis le 01/10/2021 la totalité du fonds de commerce constitué de télécommunication (commerce spécialisé), sis à la Rue IRAQ 4170 Zarzis Médenine.

La vente a été publiée le 22/4/2025 dans le journal "ESSABAH" le numéro 24246 et le journal "le Temps" numéro 16.547.

Les oppositions doivent se faire entre les mains du vendeur Fethi ZAMZAMI sis à Ras Eldhahra Zarzis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

2025R01078FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10/01/2025, enregistré à la recette des finances de Guebelli le 4/02/2025 sous le n°25200702 quittance n°M00343 Madame Aicha Yahyaoui titulaire de la carte d'identité nationale n°06535056 a cédé en leur nom propre et au nom de «Mme Jazia Bakkar» à :

1- Mr Afif Yahyaoui titulaire de la carte d'identité nationale n°06604150.

2- Mr Atef Yahyaoui titulaire de la carte d'identité nationale n°06609156.

3- Mme Afef Yahyaoui titulaire de la carte d'identité nationale n°06614037.

4- Mr Ali Yahyaoui titulaire de la carte d'identité nationale n°06616500, la totalité du fonds de commerce destiné à faire «des tartes et des gâteaux» sis à l'avenue Elhorriya - Guebelli.

Toutes les oppositions sont reçues entre les mains de l'avocat Jamai Jameleddine à son adresse : Avenue 2 mai 1966 Médenine immeuble Boussaid 2ème étage bureau n°6, et ceci dans un délai de 20 jours à compter de la publication de présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 17/4/2025.

2025R01081FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé le 14/4/2025 à la municipalité de Dar Chaaben el Fehri enregistré à la recette des finances de Dar Chaaben el Fehri le 16/4/2025 sous le numéro de reçu M027374 numéro d'enregistrement 25201087 Sayf Eddin Sayeh demeurant à la rue de sculpture avenue 7 novembre à Dar Chaaben el Fehri a vendu à Najeh Abd allatif demeurant à la rue Sahnoun à Dar Chaaben el Fehri Nabeul - la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des produits alimentaires dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba à Dar Chaaben el Fehri à Nabeul avec tous ses composants matériels et immatériels. Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT au bureau de l'avocat à la cour de cassation maître Mrabet Hanen au numéro 192 avenue Habib Bourguiba à Nabeul.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Chourouk et le Quotidien le 19 avril 2025.

2025R01085FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 21/4/2025 enregistré à la recette des finances de Sidi Hcine Tunis en date du 23/4/2024, N° de quittance M048384 N° d'enregistrement 25201459, Mr Fathi Ben Mohamed Ben Masoud Masoudi a vendu à Mr Montasar Ben Taher Ismaël, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné pour tout commerce, dans le local sis 03 Rue 42500 Zahrouni.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 25/4/2025.

2025R01099FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14-4-2025 enregistré à la recette des finances de souk lahad Kébili le 15-4-2025 sous le numéro 25200261 Madame Rawda Bouagila titulaire de la CIN 04864815 du 26-01-2017 a vendu et cédé à Madame Nabiha thahbi titulaire de la CIN 05831097 du 02-02-2022 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux destiné comme Boulangerie situés à Nagga souk lahad.

Les oppositions sont recevables chez l'acheteur à l'adresse sus-indiqué dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au J.O.R.T

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien le 22-4-2025.

2025R01105FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Grombalia le 16 avril 2025 quittance n° M044060 N° d'enregistrement 25202155 Mr Karim ben Ali Thaouidi a vendu tout son fonds de commerce sis à la rue 2 Mars Grombalia Nabeul. Avec tous ses éléments corporels destiné à fast-Food pizza à Mme Leila ben Saleh Bougassas démurent cité 22 n°257 Slimane Nabeul, toute opposition doit être signifié à la l'acquéreur à son adresse sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT le présent avis a également été publié au journal Echourouk du jeudi 24/4/2025.

2025R01106FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 28/3/2025 enregistré à la recette des finances ksar Essaid le 4/4/2025 sous le n°25201434 Mr Hichem Bejaoui a cédé à Mme Amel Khalfaoui le fonds de commerce sis parcelle 318 ksar Essaid 1 Tunis (café)

Les oppositions seront acquises par maître Neffati Mohamed Karim sis à la résidence El Mouradi Bv 20 Mars place le Bardo Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien de 27/4/2025.

2025R01116FCCC2

Vente du fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce écrit par Maître Mohammed Béchir Day à la date du 28/01/2025 identifié par signature de la commune de Gafsa à la date du 12/02/2025 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M011256 ; Monsieur Abd Kader Sayeh son numéro de C.I.N 03140764 demeurant à cité Sourour Gafsa a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à cité chérif Gafsa à Monsieur Jaber Ajmi son numéro de C.I.N 03172498 demeurant à Doualy Gafsa. Après la publication de cette vente au JORT et

dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de l'acheteur Monsieur Jaber Ajmi demeurant à Doualy Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 14/3/2025.

2025S00518FCCC2

Vente du fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 18/4/2025 enregistré à la recette des finances Cité Eriadh Sousse le 21/4/2025, quittance numéro M029816, enregistrement numéro 25201126, Madame Samia Ben Hassen Bazine, titulaire de la C.I.N n°06972392 délivrée le 13/7/2023, demeurant à Cité Sidi Said Bekalta Monastir, a vendu à monsieur Khaled Ben Nasser Ben Ali Fehri, titulaire de la C.I.N n°05520908 délivrée le 19/12/2023, la totalité du fonds de commerce consiste en un restaurant (Fast-food) exploité dans le local sis à l'avenue de l'Environnement Rue Ettawfik en face BIAT Cité Eriadh Sousse, immatriculé au Registre National des Entreprises, Identifiant Unique 1874602M, et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent être notifiées au cabinet de Maître Fethi MILI, Avocat à la cour de cassation, sis au 27 avenue Taher Sfar 4000 Sousse, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk "et "Le Quotidien" du 23/4/2025.

2025S00521FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 2/12/2024 enregistré à la recette des finances de Teboulba le 9/12/2024 sous le n°24202950 quittance n°M059531, madame Azza Zayen demeurant à elbesatine Bekalta titulaire de la C.I.N n°06776584 a vendu à Zaineb Dhaoui demeurant à la Rue Assed ben Fourath Bekalta titulaire de la C.I.N n°04150862 la totalité du fonds de commerce destiné magasin vente produits parfums «TENDANCE» sise à l'avenue Mahbouba Soussia Teboulba avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse sus indiquée dans les vingt jours suivant la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa du 8/4/2025.

2025S00524FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 7/4/2025 enregistré à la recette des finances Mohamed Maarouf Sousse le 8/4/2025 sous le n°25200635 Héritiers de Mohamed Ennacer ben Salah Ezzi, sa femme Habiba Breik est ses filles Anissa, Olfa, Raja, Wafa demeurantes Boulevard Mohamed Salah Essaidi Monastir ont vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels aménagé pour la vente articles d'artisanat situé au 45 souk Rebaa Sousse, à Mme Chétha Bouhlel Titulaire de la c.i.n n°08447603 demeurant à la rue 18 Janvier M'saken.

Les oppositions sont reçues entre les mains de l'acheteuse détentrice d'une copie de l'acte de vente et ce dans les 20 jours à partir de la publication de présent avis au journal officiel de la République Tunisienne (J.O.R.T).

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 26/4/2025.

2025S00525FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Haikael Ben Ayed avocat en date du 8/4/2025 et enregistré à la recette des finances Sakit Eddaier le 11/4/2025, quittance n°M033219 et d'enregistrement n°25201186, Mr Abdelmajid Triki titulaire de c.i.n. n°1256601 demeurant à Aboul Kacem Chebbi n°15 Sakiet Eddaier Sfax a vendu à Mr Lotfi Zghal titulaire de c.i.n n°1266733 demeurant à la rue Jasmin route n°71 Sakiet Eddair Sfax la totalité du fonds de commerce exploité pour tous commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba n°1 Km 6.5 Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours auprès de l'acquéreur.

Un extrait a été publié au Journal le Quotidien du 23/4/2025.

2025X00532FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 21/3/2025 enregistré à la recette des finances Sakiet Eddaïer Sfax le 7/4/2025 enregistrement n°26201153 quittance n°M031782. Mme Gharbi Amal n'a pas de matricule fiscal titulaire de la CIN n°07464926 a cédé à Mr. Kessentini Ahmed CIN n°11055171 non immatriculée au registre de commerce la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Hédi Chaker merkez Essebeii Sakiet Eddaïer Sfax à la vente et réparation des portables.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son domicile sis à l'avenue Hédi Chaker merkez Essebeii Sakiet Eddaïer Sfax et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cet avis a été publié le 9/4/2025 au journal Echourouk.

2025X00533FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S S privé en date du 18/4/2025 enregistré à la recette des finances de Gabès le 18/4/2025 n°25303286 Mr Khaled Zrig CIN n°05840837 sis au 78 Rue Bechir Eljaziri Gabès a vendu à Mr Mourad Elalawi CIN 13220840 sis au 16 Rue Sidi Elmchergui Gabès la totalité du fonds de commerce (Cafétéria Amigos) avec tous les éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Mr Mourad Elalawi qui sera considéré comme domicile élu dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Chourouk le jeudi le 24/4/2025.

2025X00536FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte SSP en date du 8 avril 2025 enregistré à la recette des finances Bardo le 22 avril 2025, n° de quittance 25201709 Mme Moufida bent Khelifa Zakraoui épouse Nasser Chehidi demeurant à immeuble 25 appart 2ème étage Bardo Centre Tunis

(RNE 0610562B) a vendu à la société Alif Distribution : SARL dont le siège social est sis au 36 avenue de la république Hammam-Lif (RNE 1552169 C) la totalité du fonds de commerce sis au Bardo : local n°1 bloc 6 Bardo Centre avec ses éléments corporels et incorporels pour la vente des produits alimentaires pour les animaux.

Les oppositions sur le prix de vente seront acceptées entre les mains de Mr Ghassen Ben Lotfi Ben Sadok Bousarssar titulaire de la CIN n°08730681 délivrée à Tunis le 8/11/2019 demeurant au 06 avenue Taher Sfar Essaidia Bardo dans un délai ne dépassant pas vingt jours (20) à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Toute opposition formulée après l'expiration du délai de 20jours sera considérée nulle et non avenue.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 24 avril 2025.

2025401343FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S S P en date du 02/4/2025, enregistré à la recette des finances de Nefza Béja, sous N°25200294 quittance n°Mo10698, Mme Jihen Aloui titulaire de la CIN 09498941 demeurant à Nefza Béja, a vendu à Mr Seife eddine Saidi titulaire de la CIN n°14271972 demeurant à Nefza Béja la totalité du fonds de commerce lui appartenant exploité au local situé à Ouechtata Nefza Béja et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acquéreur au local à son adresse à Ouechtata Nefza dans les 20 jours de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié au journal "Echourouk" du 8/4/2025.

2025401347FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé le 11/4/2025 par maître ben Abdallah Latifa avocate auprès de la cour de cassation enregistré à la recette des finances à la Rue de Paradis Ariana le 17/4/2025 reçu n°M051004 enregistrement n°25203849 Mme Minjli Madiha a vendu à Mme Ghdifi Nasria tout le fonds de commerce dont il est propriétaire existant à Rue Pomme el Bassatine Soukra 2036 destiné à tout commerce et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les objections sont acceptées entre les mains de Ghdifi Iskander Téléphone n°96561387 dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux 2 journaux Echourouk et le Quotidien du 23/4/2025.

2025401357FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Tadhamen en date du 11/4/2025 sous le n°25201983 quittance n°M037214 ; monsieur Fadhel Arbi a vendu à madame Zohra Boubaker la totalité du fonds de commerce sis à 108 avenue Taieb Mhiri Tadhamen Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur au 9 rue 1530 cité 18 janvier Tadhamen Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans 2 journaux Echourouk et le Quotidien en date du 23 avril 2025.

2025401372FCCC2

Vente des parts communes d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte écrit en date du 24/02/2025 et enregistré à la recette des finances sise à la rue 2 Mars à Djerba le 11/4/2025 sous le numéro de reçu M049092 et sous l'enregistrement n°25202230,

Lotfi Ben Mohamed Herbague a vendu à Madame Hend Bent Jamal Ben Mansour toutes les parts communes du fonds de commerce représentant le local destiné à la vente de produits traditionnels situé à la rue Habib Thamer - Houmet Souk Djerba.

Les oppositions se présentent devant l'acheteuse au siège du fonds de commerce susmentionné.

Cet avis a été publié dans le journal As-Sabah en date du 24 avril 2025.

2025401374FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 9/8/2023 enregistré à la recette des finances de Yasminette en date du 01/11/2023, n° de quittance M050587 N° d'enregistrement 23203983, Sté City Fish représentée par son représentant juridique et son gérant Mr Ezzi Nakbi a vendu à Mr Marwen Ben Belgacem Ben Bachir Besayeh, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques, dans le local sis à l'avenue 7 Avenue de la République Nouvelle Madina 3.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 25/4/2025.

2025401376FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Mourouj le 19/3/2025 Reçu n°M026978 enregistrement n°25201377 madame Arbia Trabelsi résidente au 31 rue Mohamed Zogbabi Mourouj 1 ben Arous a vendu la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Mohamed Marzouki n°9 Mourouj 1 Ben Arous exploité à usage de commerce à monsieur Amine Dabousi résident wed zen Ain Drahem Jendouba.

Les oppositions au payement du prix de cette vente seront acceptées par l'acheteur à son domicile sis au 31 rue Mohamed Zogbabi Mourouj 1 Ben Arous dans un délai de 20 jours après la publication de cette vente dans le JORT.

Un extrait du contrat de vente a été publié dans le journal Le Temps en date du 15/4/2025.

2025401378FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 27/02/2025 Reçu n° M015151 enregistrement n°25200565 Sabrine Fejari en son nom et au nom de ses sœurs Khawla et Wahiba et son frère Ousema Fejari tous résident rue Abdallah Mehdi n°6 Sidi Dawed Tunis ont vendu aux dames Esia et Nadia et Hafsia Fejari tous résident au 37 rue Sekiet Sidi Yousef Kram Tunis toutes leur parts du fonds de commerce sis à la Rue Nayar n°6 Tunis exploité à usage de commerce.

Les oppositions au payement du prix de cette vente seront acceptées par les acheteurs à leur domicile sis à Rue Nayar n°6 Tunis dans un délai de 20 jours après la publication de cette vente dans le JORT.

Un extrait du contrat de vente a été publié dans le journal Le Temps en date du 15/4/2025.

2025401379FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré à la Recette des finances El Mourouj le 15/4/2025 sous le N°25201698 Quittance n°M034655. M Sobhi El Hedli titulaire de la CIN n°11387293 a cédé le fonds de commerce pour activité (CAFE) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 01 Av El BOURAK EL MOUROUJ 5 à M Lotfi El Hedli titulaire de la CIN n°07005435. Les éventuelles oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours. Au cabinet Maître Bejaoui ladh avocat sis au 32 Rue Charles de Gaulle 1000 Tunis.

La présente annonce a été publiée aux deux journaux quotidiens le Quotidien et Echourouk du 30/4/2025.

2025401387FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 18/4/2025 et enregistré à la recette des finances de Zarzis le 18/4/2025 sous n°25201459 reçu n°M051612 Société Ellyne De Commerce, S.U.A.R.L ayant le registre de commerce sous le n°1865007X, a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente des produits alimentaires avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Mohamed V Zarzis à Raouf ben El Sadek Bouchhioua.

Les oppositions doivent se faire devant le Maître Hatem Maatoug sis au 19 Avenue ABOULKASEM Echebbi Zarzis dans un délai de 20 jours à partir de la Publication du présent avis au JORT.

La présente annonce a également été publiée dans deux journaux Sahafa et la Presse le 24/4/2025.

2025401392FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Selon le contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue de la Gare le 4/4/2025 sous le numéro 25301828 reçu n°M025596.

Sté l'équipement relationnel sous le matricule fiscal n°036082M a loué son fonds de commerce à la société le bon matériel SBM sous le matricule fiscal n°1916521V pour la vente de produits de quincaillerie en utilisant le local situé au 52 rue de Carthage Tunis pour une période de cinq ans à compter du 01/4/2025 jusqu'au 31-3-2029.

2025R01083FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 22/01/2025, enregistré à la recette des finances Rue de l'indépendance Sousse le 21/4/2025 sous n°25301536 Quittance n°M023747, la société «FINELLI» Sarl (MF : 1404325W) représentée par Mme Chaima BAAZIZ, titulaire de la CIN n°09264782, a loué à la société Aicha de Restauration, société en cours de constitution, représentée par son représentant légal Mme Imen BENDHAOU titulaire de la CIN n°06898871, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Restaurant dénommée "LE CAFEOLOGUE" sis n°65 Avenue de la République - Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 2 ans du 15/01/2025 au 14/01/2027. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» du 25/4/2025.

2025S00519FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 9/4/2025, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 23/4/2025 sous n°25301939 Quittance n°M027243, Mme Farida Bent Salah Ben Mohamed AOUNI, titulaire de la CIN n°03721522, a loué à la société «Société Tunisienne de Gestion de Café» Sarl en cours de constitution, représentée par son gérant Mr Améne Allah Belaid, titulaire de la CIN n°12821146 et son deuxième gérant Mr Oussama BEN SALAH, titulaire de la CIN n°08721600, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Café dénommé "THE GRUNGE" sis Lot n°6 lotissement AFH - Sahloul "J" - Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 2 ans du 9/4/2025 au 8/4/2027. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» du 25/4/2025.

2025S00520FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussignée le 19 février 2025, enregistré à la Recette des finances El Menzeh 6 le 20 février 2025 sous le numéro 25301548 et quittance n°M026882, Monsieur Mehdi TURKI, titulaire de la CIN n°08717083, a loué en gérance libre, d'une année renouvelable à partir du premier mars 2025 au 28 février 2026, à la société «Oumou délice» (Société en cours de constitution), tout le fonds de commerce sis au Magasin n°BC5,

résidence Nourhen, Avenue Hédi NOUIRA, Nasr II - Ariana pour l'exploitation d'un restaurant.

Les oppositions doivent être présentées au locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal de la Presse du 18/4/2025.

2025401323FCCC3

Location d'un fonds de commerce

A titre de gérance libre

Suivant acte sous seing privé rédigé par l'avocate Fadra Najjar titulaire de la carte d'identité nationale n°05169 159 délivrée le 14/7/2011 enregistré à la recette des finances Ksar Said le 15/5/2024 sous le n°24302591, quittance n°M039814, Madame Malek Bassoudi titulaire de la carte d'identité nationale n°08311451 délivrée le 9/12/2003 à Tunis a loué à partir du 01/02/2022 et à titre de gérance libre la totalité du fonds de commerce sis au Boulevard 7 Novembre, Cité El Ferdaous 2042 Ettahrir Tunis, Tunisie pour l'exercice de l'activité de vente d'articles de sport et de camping à la société I SPORT TUNISIE de matricule fiscal n°1682376F/A/M/000 et immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1682376F. Cette location a été publiée aux journaux le Quotidien et Chourouk le 23/4/2025.

2025401340FCCC3

Contrat de location-gérance

Aux termes d'un contrat de location-gérance légalisé le 15/4/2025 et enregistré auprès de la Recette des Finances d'El Menzah 9 le 17/4/2025 sous le n°25301141, quittance n°033774M.

La société SO Beauty SB, (SARL), MF 1496041T, ayant élu son domicile chez son avocat Maître Sabri Ben Slama, sis au n°13, rue Salah Ben Youssef, El Menzah 9, Tunis, a donné en location-gérance à la société She beauty, (SUARL) en cours de constitution, représentée par sa gérante Chiraz Dridi, la totalité de son fonds de commerce, lui appartenant, exploité dans la coiffure et l'esthétique dans le local commercial n°5, situé au rez-de-chaussée de la Résidence Les Hauteurs d'El Menzah, à El Menzah 9C, Tunis, et ce, pour une durée d'une année renouvelable, courant du 01/02/2025 au 31/01/2026.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Echourouk» le 25/4/2025.

2025401384FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association

Nom de l'association : Association Culture, Créativité et Enfance de Mansoura

Siège : Oulad Mansar, 9169 Ben Aoun.

Objectifs :

- Organiser des festivals culturels dans la région de Mansoura

- Contribuer à l'encadrement des enfants et des jeunes dans le domaine culturel

- Participer à la préservation et à la valorisation du patrimoine en coordination avec les autorités compétentes du Ministère des Affaires Culturelles.

- Soutenir le développement local dans la région

PV. : N° 28411 du 16 avril 2025

Le bureau exécutif :

- Président : Abdelmajid Mansari

- Secrétaire général : Chaker Achi

- Trésorier : Afif Mansari.

2025X00531APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des copropriétaires Résidence Marwa Soukra - Ariana

Assemblées Générales électives

Suite à l'assemblée générale élective du syndicat des copropriétaires de la résidence Marwa Soukra en date du 12 Mai 2024, le rapport moral et le rapport financier ont été approuvés,

Par la suite, Monsieur Sadok Hentati a été élu en tant que Président du syndicat. En plus, les membres suivants ont été élu pour une durée d'une année renouvelable comme suit :

Monsieur Sofiene Kilani JRAD : Trésorier

Monsieur Mourad Ben Mahmoud : Secrétaire Général

Monsieur Abel Belayouni : Membre

La municipalité de Soukra a validé la décision des copropriétaires relative à l'élection du bureau de syndic en date du 11 octobre 2024 (décision de la municipalité N°5414).

Le PV de l'assemblée est enregistré à la recette des finances Ariana sous le numéro 25704093 (quittance n°M053177) en date du 23 Avril 2025.

2025R01113APSF2

Constitution de Bureau du Syndic

La constitution du syndic de la copropriété de la résidence Baya sise au Jardin Carthage suite à l'assemblée générale du 18 juillet 2024 dont son PV est enregistré à la recette des finances de La Goulette le 4 novembre 2024 sous le n°24709173 et quittance n°M124837.

Nom : Syndic résidence baya

Adresse : Résidence baya Jardin Carthage

Membre syndic :

- Moez Debbiche : Président du syndic.

2025400648APSF2

Syndicat résidence «Belle Vue»

Suivant P.V. de l'AG. en date du 5/3/2022, enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI le 30/3/2022 sous le n°22802085 quittance 1049864, et déposé à la Municipalité de l'Ariana en conjoint des copies de convocations à l'assemblée, la feuille de présence et le procès-verbal; il a été décidé de nommer Mr Montassar MOUJAHED syndic de la résidence «Belle Vue» sise au 11 rue Ankara route Borj Turki cité Ennasr 2 pour une année renouvelable tacitement et lui attribuer pleine compétence de représenter le syndicat auprès des établissements administratives et juridiques.

2025401388APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière aux enchères publiques

Etude de Maître Houda Jallouli

Avocat en cassation

Rue Farhat Hached Tozeur

Carte d'identité fiscale : M628178

Téléphone/Fax : 76.460.556

A l'intention du créancier poursuivant : Karima Bent Abdelkader Jabnoun, sa profession est le travail, son siège social est dans le quartier aéroportuaire de Tozeur.

Le débiteur saisi : L'Union Nationale des Femmes Tunisiennes, représentée par son représentant légal, dont le siège social est situé à la route de Nafta, en face du Magasin Général de Tozeur.

L'immeuble objet de la saisie : La partie Tribale orientale du bien appartenant à l'union nationale des femmes Tunisiennes. Située sur la pointe de Tozeur est composée de locaux commerciaux.

D'une superficie de 69,95 mètres carrés et d'un Terrain avec des Travaux de construction comprenant des fondations et des soubassements en béton armé et un bras.

Le plancher en béton armé a une superficie de 143 ,65 mètres carrés

Par conséquent, la superficie Totale de la Propriété susmentionnée est d'environ 213.60 mètres carrés.

La mise à prix : est fixée à cent vingt mille dinars (120.000.000 Dt)

Lieu et date de l'adjudication : l'adjudication aura lieu devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Tozeur le lundi vingt six mai deux mille vingt cinq à neuf heures du matin (26/5/2025).

- La propriété peut être visitée tous les jours.

- Pour participer à l'enchère, un tiers du prix d'ouverture doit être obtenu.

- Pour les étrangers, les exigences de la loi doivent être obtenues.

2025R01082VEPA1

Vente aux enchères publiques et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tél : 71297117 / 20898316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal et unique n° 00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Walid Sioud (débiteur principale), aide cuisinier, résident au n°8 rue de la Gare Bir el Bay, titulaire de CIN n°07095733 et Meryem Abouda (intervenante au contrat de l'hypothèque en fonction du régime de communauté des biens), étudiante au n°8 rue de la Gare Bir el Bay.

L'avocat poursuivant : Maître NAJLA JAZI Avocat à la cour de cassation; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig MF 0849122/Y.

Propriété saisie : Il s'agit de 90/284 parts indivises revenant à Mr Walid Sioud objet du titre foncier n°51241 Ben Arous dénommé "ESSAADA" qui se situe au n°8 rue de la Gare Bir el Bay, il s'agit d'une maison d'une superficie de 97 m m au deuxième étage d'un immeuble qui se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un deuxième étage, la vente concerne aussi une terrasse du toit du premier étage, il a une entrée par des escaliers à l'intérieure de l'immeuble du coté arrière l'état général de l'Immeuble est moyen, les murs sont construits des briques en double cloison, la maison est revêtue de parterre, plafond en béton armée les fenêtres et les portes sont construites par le bois normal.

Mise à prix : 39 .654.000 D et ce après ajournement rabaissement du prix d'adjudication de 40% frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu jeudi 15/5/2025 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Ben Arous. Tout Intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R01101VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Oueslati Kamel

Avocat à la cour de cassation

Rue de la Municipalité

M.F : 0259391/K

Béja. tél 78454554

Les créanciers saisisseurs : les héritiers Chahir Riahi sa mère Nadia Yousbachi, son père Khair Eddine Riahi et ses soeurs majeurs Raida, Slim et Cirine résident à cité el inbiath goubellat Béja.

Partie saisie : El Mondher ben Farht Riahi résident à la prison el Mornaguia Mannouba.

Avocat poursuivant : Maître Oueslati Kamel avocat à la cour de cassation, 13 rue de la municipalité Béja. Matricule fiscal 0259391 K P.

Le jugement et sa signification : arrêt de la chambre criminelle auprès de la cour d'appel de Béja n°813 rendu le 22/2/2023 confirmé par l'arrêt de la cour de cassation n°48379 du 20/11/2023 signifié par l'huissier notaire à Tebourba Maître Mabrouka Manai n°2476 en date du 14/8/2024.

L'immeuble saisi : local à usage d'habitation sis à El Gammarti touarguia douar Aouled Labiadh Goubellat Béja composé de 3 chambres un salon et une salle de bain construit sur une parcelle de terre d'une superficie totale de 1070 m² planté d'olivier et d'arbre fruitiers équipé d'électricité entouré par une clôture limité à l'est par une piste à l'ouest par une parcelle planté d'olivier ainsi qu'au nord et au sud non grevé d'aucune charge et non exploité.

Mise à prix : le prix d'ouverture de la surenchère de l'immeuble mis en vente est fixé à quarante huit mille neuf cent quatre vingt dix huit dinars 48.998d 000 par expertise effectuée

par Mr Zeddini Néji expert en bâtiment en date du 7/4/2025 en vertu de l'ordonnance sur requête n°90677 émanant de Mr le Président du tribunal de 1ère instance de Béja le 11/2/2025.

Date et lieu de la vente : la surenchère de l'immeuble mis en vente aura lieu le 5/6/2025 à la chambre des criées publiques auprès du tribunal de 1ère instance de Béja à 9 h du matin et heures suivantes.

Visite de l'immeuble mis en vente : tout intéressé peut visiter l'Immeuble mise en vente tous les jours sans conditions ni limitation de temps.

2025R01127VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Ben Salah Soumaya

Avocate à la cour

Siège social : Rue Abou Abbes El Behi Khezama Ouest - Sousse

Le poursuivant : Madame Dalila Bent Elmaktouf Ben Mohamed Lourimi, Titulaire de la CIN 05533266 délivrée le 01/5/2018 cité à Rue Bayrout n°12 Cité Ezzouhour, Sousse.

La partie saisie : Monsieur Aroussi Ben Ameur ben El Kileni Lourimi Titulaire de la CIN 05505889 délivrée le 8/02/2007, cité à Rue Bayrout n°12 Cité Ezzouhour, Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Ben Salah Soumaya Avocate à la cour dont le siège social rue Abou Abbes El Behi Khezama Ouest - Sousse matricule fiscal P/A/1215125L.

Objet de la vente :

L'immeuble objet de la saisie consiste en la totalité de l'immeuble immatriculé sous le titre foncier N°138724 Sousse, nommé "Elkhadhraoui" et qui est une maison individuelle comporte un rez-de-chaussée d'une superficie totale couverte de 95 m² et un appartement indépendant au premier étage ; de style moderne, d'une superficie totale de 95 m². L'ensemble de la propriété ouvre sur la Rue de Bayrout n°12 dans la cité El Zouhour de la délégation de Sousse Riadh ; gouvernorat de Sousse ; et à une superficie totale de 117 m². Le bien immobilier est situé à l'intérieur du plan d'aménagement urbain de la municipalité d'El Zouhour à Sousse; dans une zone résidentielle propice à l'habitat individuel de type dense.

Mise à prix :

Deux cent trois mille cinq cent cinquante dinars et (203.550 ,000 Dinars), selon l'expertise de Monsieur Hechmi Melal suivant ordonnance sur requête n°22239 de Monsieur le Président du Tribunal de première Instance de Sousse, en date du 21/3/2015.

Date et lieu de l'adjudication :

Jeudi 5 juin 2025 à 9 heures à la salle des criées au Tribunal de Première Instance de Sousse.

Visite de lieu :

La visite des lieux peut se faire le jeudi ou dimanche de 9 heures à 12 heures

La consultation du cahier des charges peut se faire au greffe du Tribunal sus indiqué et au cabinet de Maître Ben Salah Soumaya Avocate à la cour dont le siège social Rue Abou Abbes El Behi Khezama Ouest - Sousse.

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat.

Pour les non tunisiens outre la consignation du tiers du prix ils doivent être porteurs de l'autorisation de Monsieur le gouverneur.

2025S00516VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'un Jugement de licitation

Après rabaissement de prix Initial de 40 %

L'adjudication aura lieu jeudi, le vingt deux mai deux milles vingt cinq (22/5/2025) à partir de 9h du matin à l'audience des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Partie poursuivante :

- Héritiers Mohamed Ettaib ben Ahmed ben Mohamed ben Belkacem Hafisia :

Sa veuve Arroussia bent Ali Iben Alia, femme au foyer, et Ses fils Nabil, Kawther et Badr Eddine demeurant tous à Sousse prés de l'office nationale d'huile.

- Héritiers Alia Bent Ahmed Ben Mohamed Hafssia : Feyrouz et Dorra Filles de Habib ben Ali ben Alia, femmes au foyer, demeurant à Sousse prés de l'office nationale d'huile.

* Zakia, Raja et Samia filles de Ahmed ben Mohamed ben Belkacem Hafssia, demeurant au 8 rue la poire la Marsa Tunis.

Partie colicitant :

-Tawfiq ben Mohamed ben Ahmed Romdhan, demeurant 28 rue Habib Thameur Msaken

* Héritiers Ali ben Belkacem ben Hadj Amor Romdhane :

Sa veuve Aichoucha bent Ali ben Hadj Mohamed Elmahjoub, et ses filles Assia, Nabiha et Soued, femmes au foyer, demeurant Msaken ouest derrière la garde nationale

Ses petites filles : Chiraz et Chourouk filles Elhamadi Ben Ali Ben Belkacem ben Hadj Amor Romdhane, demeurant rue Aziza Othmana Msaken ouest

* Héritiers Saleh ben Belkacem ben hadj Amor Romdhane : Sa veuve Assia bent Mouhamed ben Saleh Elendolssi, femme au foyer et Ses fils Lilia, Lamia, Faten, Sawssen, Feyrouz, Atef et Maher.

- Khadija bent Belkacem ben hadj Amor Romdhane, femme au foyer

- Sadok ben Elhaj Salem ben Elhaj Ali Gam, Retraité

- Aichoucha bent Mahmoud Elbach Mahjoub, femme au foyer

- Nahla, Nizar, Leila, Elmondher, Kamel, Najwa et Ahlem fils Mouhamed ben Belkacem Romdhane demeurant tous au 28 rue Habib Thameur Msaken sauf Lilia demeurant 168 rue Sadok Methamem Sahloul Sousse

*Héritiers Emna bent Belkacem ben hadj Amor Romdhane, ses fils :

- Noura bent Mouhamed ben Ahmed ben Amor Romdhane, femme au foyer, demeurant 3 Rue Hassen Hossni Abdel Waheb quartier Chaker Mégrine Ben Arous Tunis

- Tawfiq ben Mohamed ben Ahmed Romdhan, demeurant 28 rue Habib Thameur Msaken

- Samira bent Mohamed ben Ahmed Romdhan, femme au foyer, demeurant 145 rue Saleh Hafssa Msaken

- Héritiers Rawdha bent Mouhamed ben Ahmed ben Amor Romdhane : Son époux Fakher ben Hamouda Dahmouni, Directeur adjoint dans une

compagnie d'électricité et Amir et Dhaker Fils Fakher ben Hamouda Dahmouni, demeurant 14 rue Haroun Elrachid Sousse

L'avocat poursuivant : Maître Hédi Ben Rejeb avocat à la cour de cassation sis à Rue 22 janvier 1952 Sousse matricule fiscal n°0683202E

Désignation de l'immeuble saisi :

Un terrain en forme trapèze d'une superficie totale du 2417 m² dans la propriété dite "BOUSSEDRA 16 " objet de titre foncier n°17812 Sousse devisé en 192 parts et composé de 2 parties, la première partie d'une superficie de 50 m² et la deuxième d'une superficie de 2367 m² situé JDEIDIN ROUTE Kroussia Msaken.

La dite propriété n'est pas intégré à l'urbanisme et classée agricoles "NAa ZONES AGRICOLES" et directement adjacente aux limites du plan précité.

Les limites de l'Immeuble saisi :

EST : Route Msaken Kroussia. Sud : Un terrain. Nord : Route. Ouest : Un terrain.

Mise à prix :

La mise à prix est estimée à deux cent soixante et un mille trente six dinars (261.036d,000) après rabaissement de prix initiale de quarante pour cent (40 %) suivant article 425 code de procédure civile et commerciale

La visite de l'immeuble saisi se fait pendant l'horaire administratif et conformément à la loi.

Pour de plus amples renseignements tout intéressé peut prendre connaissance du contenu du cahier des charges soit au tribunal de première instance de Sousse soit à l'Etude de l'avocat poursuivant Maître Hédi Ben Rejeb sis à la Rue 22 janvier 1952 Sousse.

2025S00522VEPA1

Vente par adjudication licitation immobilière aux enchères publiques

Suite à un Jugement

Le 02/6/2025 à 9h de matin et suivants à la chambre des saisies immobilière du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 sera procédé à la vente de l'immobiliers ci-après :

Demandeur de vente : Hedi Ben Abdallah Ben Mohamed Dridi et Fradj Ben Abdallah Ben Mohamed Dridi 155 avenue Hédi Chaker hammam Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Mrabet Adel Avocat auprès de la cours de cassation immeuble Izdihar Sahloul Sousse. M.F 1021253/T

La partie adverse : les héritiers de Salem Ben Abdallah Ben Mohamed Dridi ; Zakia Bent Hassen Dridi ; Sami Ben Salem Dridi ; Adel Ben Salem Dridi ; Abdallah Ben Salem Dridi Nizar Ben Salem Dridi ; Besma Sent Salem Dridi ; les Héritiers de Hinda Bent Salem Dridi ; Moncef Ben Sadok Ben Salem Hammami ; Sedki Hammami ; Fatma Hammami ; Sadem Hammami Zakia Dridi tous demeurant à 155 Avenue Hédi Chaker bis Hammam Sousse.

Immobilier mis en vente :

La totalité de l'immeuble sis à l'avenue Iben Khaldoune Hammam Sousse délimité de coté par Salah Dridi et de l'autre coté par Fradj et Ahmed Dridi et de coté est par l'avenue Iben Khaldoun et de coté ouest par Hamed Wesleti d'une superficie de 153 m² est constitue par deux habitations : l'un se situe de coté Est de l'avenue Iben Khaldoun est constitue par rez-de-chaussée compose d'un hall et deux chambres à coucher et toilette et escalier mène vers le premier étage d'une superficie de 31 m² et de premier étage compose de deux chambres à coucher cuisine hall d'une superficie de 26 m², l'autre constitue par rez-de-chaussée composé de deux chambres à coucher et hall et deux chambres et une 4ème chambre et 5ème chambre, cuisine, toilette d'une superficie de 68 m².

Mise à prix :

Cent vingt quatre mille deux cent dinars 124.200.000 d.

Observation :

Pour la communication du cahier des charges contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 ou l'avocat poursuivant pour participer aux enchères il faut consigner au moins le tiers de la mise à prix.

La visite de l'immobilier se fait chaque jour de 10h de matin jusqu'à 17h.

2025S00523VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Hajer Soussi Grouz

Avocate

Av Hassouna Ayechi Immeuble Ben Ahmed N°07 Sousse

Tél/Fax : 732151888

Il sera procédé le lundi 19/5/2025 à 9 heures du matin au tribunal de 1ère instance de Kairouan à la vente de l'immeuble ci-dessous.

Poursuivant : Monsieur Mohsen Ghattassi ; cin 01167956 ; demeurant à l'avenue Habib Thameur route el Ain Sfax.

Poursuivit : monsieur Mustapha Fatnassi ; cin 01877093; demeurant à Henchir Eljebssa route elbaten Kairouan

Immeuble à vendre : la totalité de l'immeuble revenant à la partie saisie dans l'immeuble objet du titre foncier n°47692 Kairouan dénommé «Mabrouka» d'une superficie totale de 349 m² sis à henchir eljebssa route elbaten Kairouan.

Prix d'ouverture : soixante dix sept mille sept cents trente dinars (77730.000 d) sans les frais.

Observation : pour la communication du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Kairouan ou l'avocat poursuivant

La visite de l'immeuble se fait chaque jour.

La participation aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ci dessus indiqué ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

2025S00527VEPA1

Vente aux enchères publiques de parts indivises

Dans des biens immobiliers non immatriculés

Maître Nejmeddine Ben Salem

Avocat près la cour d'appel

Représentant la Société Al-Burhan d'Avocats, de Conseils et d'Arbitrage,

Immeuble Prestige, 3ème étage, Avenue Taïeb Mhiri, Mahdia

Tél : 73 696 788

Fax : 73 697 918

Matricule fiscal : 1730710/V/A/M/000

Créancier poursuivant : Karim Ben Abdelmajid Achour, professeur

d'éducation physique, demeurant actuellement au bureau n°1, 3ème étage, Immeuble de l'Union Internationale des Banques, Avenue Habib Bourguiba, Chebba, Mahdia, élisant domicile chez son avocat Maître Nejmeddine Ben Salem, représentant la Société Al-Burhan d'Avocats, de Conseils et d'Arbitrage, sise au siège de sa succursale à l'Avenue Taïeb Mhiri, Immeuble Prestige, 3ème étage, Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Nejmeddine Ben Salem, représentant la Société Al-Burhan d'Avocats, de Conseils et d'Arbitrage, sise à Mahdia, Avenue Taïeb Mhiri, Immeuble Prestige, 3ème étage. (Matricule fiscal : V/A/M0001730710).

Débiteur saisi : Mejdi Ben Abdelmajid Achour, professeur d'éducation physique, domicilié à l'adresse suivante : Rue Tahar Kamoun, Immeuble Hala, appartement n°35, Sfax et à son adresse principale : Rue Tahar Sfar, Chebba.

Description des parts indivises dans les biens objet de la vente :

1. Parts indivises dans le premier bien immobilier saisi : Parts indivises équivalant à 14/48 du bien situé au lieu-dit Hanchir El Abed, précisément au niveau de la limite ouest de l'Avenue Libye, inclus dans le plan d'aménagement urbain de la municipalité de Chebba, délégation de Mahdia. Il s'agit d'un terrain nu constructible, non loti, situé côté sud, entièrement clôturé par un mur en pierres d'une épaisseur de 50 cm sur une fondation en béton armé, ayant une hauteur de 1,50 m côté terrain et de 90 cm côté trottoir de la voie publique. Ce terrain a une forme quasi carrée dont les dimensions sont : côté sud 32,35 m, côté est 43,00 m, avec une inflexion de 45° sur 4,10 m, côté nord 40,60 m, et côté ouest 43,10 m, avec une inflexion de 45° sur 3,40 m. Superficie totale : 1784 m². Il est délimité au sud par une voie publique de 10 m de large, à l'est par l'Avenue Libye, au nord par les propriétés de Salah Ben Amor Ambia et Ali Ben Abdallah Ben Messaoud Haddad (anciennement), et une salle des fêtes appartenant actuellement à Slimane Haddad, et à l'ouest par une voie non goudronnée de 8 m de largeur.

2. Parts indivises dans le deuxième bien immobilier saisi : Parts indivises équivalant à 14/48 du bien situé sur la rive ouest de l'Avenue Hédi Chaker, inclus dans le plan d'aménagement urbain de la municipalité de Chebba, délégation de Mahdia. Il s'agit d'un immeuble destiné à un usage commercial connu sous le nom de «Magasin de la Nouvelle Mode», composé d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un deuxième étage.

- Le rez-de-chaussée : espace entièrement couvert à l'entrée est, avec trois portes et deux vitrines équipées d'aluminium, de verre et de protections métalliques. Le sol est en carrelage de type parterre, le plafond est décoré de plâtre avec des spots lumineux. A l'angle sud-est se trouve un escalier n°1 menant au premier étage, revêtu de marbre italien et doté d'une rampe en bois. Une marquise couvre toute la façade est. Forme rectangulaire avec dimensions : côté sud 6,35 m, côté est 11,70 m, côté nord 6,80 m, côté ouest 3,50 m avec inflexion ouest 0,75 m puis sud 7,50 m. Superficie totale : 75 m². Délimité au sud par propriété d'autrui, à l'est par l'Avenue Hédi Chaker, au nord et à l'ouest par propriété d'autrui.

- Le premier étage : espace couvert comprenant une salle, une salle de bains (angle sud-est), un balcon au centre du côté est, carrelage en mosaïque, plafond sans plâtre. Accessible via l'escalier n°1. Un deuxième escalier n°2 mène au deuxième étage, carrelé de mosaïque. Dimensions : côté sud 7,25 m, est 11,80 m, nord 7,70 m, ouest 3,50 m avec inflexion ouest 0,75 m puis sud 7,50 m. Superficie totale : 85 m². Délimitations identiques au rez-de-chaussée.

- Le deuxième étage : espace couvert avec une salle (ouverture nord), un hall (au sud), une salle de bains (angle sud-est), sol en mosaïque, plafond sans plâtre. Une terrasse entoure la salle sur les côtés est, nord et ouest, non carrelée, protégée par un mur. Accessible via l'escalier n°2. Dimensions identiques au premier étage. Superficie totale : 85 m².

Prix de départ pour l'ensemble des parts indivises : deux cent cinquante-trois mille deux cent cinquante-sept dinars et quatre vingt millimes (253 257,080 dinars), majoré des frais et honoraires fixés par le tribunal.

Valeur estimée des parts indivises dans le premier bien : cent trente mille quatre vingt trois dinars et trois cent trente millimes (130 083,330 dinars).

Valeur estimée des parts indivises dans le deuxième bien : cent vingt trois mille cent soixante-treize dinars et sept cent cinquante millimes (123 173,750 dinars).

Date et lieu de la vente : lundi 26 mai 2025 à partir de 9h00, devant la Chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Mahdia.

Conditions de visite : libre durant la journée. Toute personne souhaitant participer à l'enchère peut consulter le cahier des charges au greffe de la Chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Mahdia ou au bureau de l'avocat poursuivant. La participation est exclusivement ouverte aux avocats, avec un dépôt préalable au minimum d'un tiers du prix de départ à la Caisse des dépôts et consignations ou via un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers ne peuvent participer qu'après obtention d'une autorisation du gouverneur de la région.

2025X00546VEPA1

Vente immobilière

Créancier poursuivant :

Mme Zeina bint Mohamed Al Tawi bin Ali al Zarati, de nationalité tunisienne, née le 25 février 1935 à Gabès, sa profession est le travail domestique, titulaire de la carte nationale d'identité n° 03237955 délivrée le 11/3/1999 et demeure rue sidi Harish Bdoura Gabès.

L'avocat chargé de la vente : Me Mourad Messoudi, est avocat à la cour de cassation, son bureau est situé au 21 rue Bechir Al jazeeri Gabès.

Partie saisie :

Les héritiers de Sahbia bint Mohamed Al Tawi bin Ali al Zarati, sont :

1/ Fatima bint Mohamed al Hamrouni, de nationalité tunisienne, résident à Gabès.

2/ Saida bint Mohamed al Hamrouni, de nationalité tunisienne, résident à Gabès.

3/ Fathia bint Mohamed al Hamrouni, de nationalité tunisienne, résident à Gabès.

4/ Latifa bint Mohamed al Hamrouni, de nationalité tunisienne, résident à Gabès.

5/ Fadhila bint Mohamed al Hamrouni, de nationalité tunisienne, résident à Gabès.

6/ Monia bint Mohamed al Hamrouni, de nationalité tunisienne, résident à Gabès.

7/ Souad bint Mohamed al Hamrouni, de nationalité tunisienne, résident à Gabès.

Et les héritiers de sa fille Wasila sont :

8/ Nabil bin Salem bin al Mokhtar al-Bashtouli, de nationalité tunisienne, résident à Gabès.

9/ Nesrin bint Salem bin al Mokhtar al-Bashtouli, de nationalité tunisienne, résident à Gabès.

10/ Marwa bint Salem bin al Mokhtar al-Bashtouli, de nationalité tunisienne, résident à Gabès.

Les héritiers de Mohamed bin al Tawi bin Ali al Zarati sont :

11/ Souad bint Mohamed bin al Tawi bin Ali al Zarati, de nationalité tunisienne, née le 15/7/1951, de profession ménagère, titulaire de la carte d'identité nationale n°03212786 délivrée en Tunisie le 9/9/2002, résident à Gabès.

12/ Shadhliya bint Mohamed bin al Tawi bin Ali al Zarati, de nationalité Tunisienne, née le 21/1/1958, de profession ménagère, titulaire de la carte d'identité nationale n°03393695 délivrée en Tunisie le 13/7/1995, résident à Gabès.

13/ Hadia bint Mohamed bin al Tawi bin Ali al Zarati, de nationalité Tunisienne, née le 28/6/1968, de profession ménagère, titulaire de la carte d'identité nationale n°03381452 délivrée en Tunisie le 11/12/2018, résident à Gabès.

14/ Abdul Aziz bin Mohamed bin al Tawi bin Ali al Zarati, de nationalité Tunisienne, né le 10/11/1960, sa profession est le travail, titulaire de la carte d'identité nationale n°03252894 délivrée en Tunisie le 25/11/2015, résident à Gabès.

15/ Abdul Razzaq bin Mohamed bin al Tawi bin Ali al Zarati, de nationalité Tunisienne, né le 3/8/1965, sa profession est le travail, titulaire de la carte d'identité nationale n°03375351 délivrée en Tunisie le 25/2/2017, résident à Gabès.

Et les héritiers de sa fille Khairiya sont :

16/ Habib Bouabdallah, de nationalité Tunisienne, résident à Gabès.

Date et lieu de la vente : elle a été désignée le lundi correspondant au dix neuf Mai de l'an deux mille vingt-cinq (19/05/2025) à neuf heures du matin et par la suite, au service des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gabès son siège social est situé rue Farhat Hached à Gabès.

Les conditions dans lesquelles le bien peut être inspecté et visité : Le bien proposé à la vente peut être visité en coordination avec l'avocat suivi.

Les étrangers ne peuvent participer au procès qu'après avoir obtenu une autorisation du gouverneur, toute personne ayant pris connaissance du livret de condition doit s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Gabès et à l'étude de l'avocat.

Déterminer le bien à vendre et déterminer le prix d'ouverture : la propriété est située dans un ancien immeuble d'habitation populaire, de forme rectangulaire, contenant un certain nombre de pièces, une salle de bain avec toilettes et un espace ciel intérieur sans toiture, Elle est située au quartier Manara de la délégation sud de Gabès, aya Gabès, bordé par la Qibla dar kharbouch sur une longueur de 14.96 mètres à l'est, et une route d'une longueur de 11,03 un approche d'une longueur de 15.05 mètres, et à l'ouest Dar Rachid Zreik, d'une longueur de 10.98 mètres. 167 mètres carrés, dont une superficie couverte de 75.00 mètres carrés, le prix d'ouverture a été fixé à soixante-dix-huit mille sept cent soixante-treize dinars et 500 millimes (78.773.500) sans les frais de justice qui seront annoncés le jour de la séance le rapport de l'expert Monsieur Al Souai Al Fassi faisant suite à une autorisation sur requête en date du 26/10/2023 au nom du président du tribunal de première instance de Gabès sous le n°22857 de relance sa valeur avec l'autorisation d'une partie président du tribunal de première instance de Gabès. L'enchère aura lieu uniquement par l'intermédiaire d'un avocat et d'une personne qui garantit un tiers du prix d'ouverture où soumet un instrument devant témoin son solde ou une garantie bancaire et la personne qui le suit en est dispensée.

2025X00556VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Arab Tunisian Bank; SA représentée par son président directeur général ; dont le siège social est à Tunis 9 rue Hedi Nuira, RC : B167001997 et au bureau de société de recouvrement "général recouvrement" dont le siège est situé à l'avenue Abou el Hassen Ellakhmi app la Perla 1er étage bur n°13 Sfax.

La partie saisie : Madame Zina Bent Mehrez Chaabene, titulaire de la CIN n°00456050 demeurent à la rue 4252 N°12 Ezahrouni Tunis

L'Avocat poursuivant : Maître Arifi Besma ; Avocat à la cour de cassation, route Mornaguia rue 4657 et 42574 Sejoumi ; MF 0988998/V.

Propriété saisie : la totalité des parts indivises lui revenant dans la propriété dénommée "BIR El HEND" objet de titre foncier n°129030 Tunis- située à Sejoumi au bord de la route 4252 Zahrouni consistant en un terrain en forme courbe - d'une superficie 256 m², et une façade nord qui s'ouvre sur la route 4252 Zarhouni sur laquelle est construit un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée utilisé comme ancien entrepôt d'une superficie 203 m² et d'un premier étage partiel composé d'un bâtiment d'habitation nouvellement construit d'une superficie 147 m² et qui contient une salle de réception, trois pièces et une salle de bain

Mise à prix : Le prix des parts indivises objet de titre foncier 129030 Tunis est de (465. 190.000 DT)

Plus Frais et honoraires d'Avocat en sus d'après une expertise réalisée par Mr Saleh Tourki expert désigné par une ordonnance sur requête n°79656.

Date et lieu de la vente : La vente de la propriété aura lieu lundi 26 mai 2025 à 9 h du matin à la salle des criées du tribunal de la première Instance de Tunis 2.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours pendant les heures de travail. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations administratives chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première Instance de Tunis 2 ou bien le cabinet de l'Avocat poursuivant.

2025401342VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : ARAB TUNISIAN BANK, S.A inscrite au R.C n°B167001997 sise à Tunis son avocat élu Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue De Liban Tunis.

Partie saisie : 1) Mohamed Wael Ben Mohamed Akil Djait, CIN 05429760 demeurant au 9 Rue Commandant Bejaoui, Carthage Dermech, Tunis.

2) Mohamed Ghazi Ben Mohamed Akil Djait, CIN 05451017 demeurant au 9 Rue Commandant Bejaoui, Carthage Dermech, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier Num: 148718 Tunis, dénommé «Melk Jait» d'une superficie de 474 m², il s'agit d'un lot de terrain situé à Gammarth la Marsa.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 568800d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 27/5/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2025401349VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE, S.A inscrite au RC n°B182331996 sise à Tunis son avocat élu Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Lotfi Ben Mustapha Chatti, CIN 00906905, demeurant à Naassen, Dhaiat Chatti - Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : la totalité des parts indivises objet du titre foncier Num : 68488 Tunis, dénommé "Boussaid" d'une superficie de 16709 m², il s'agit d'un terrain nu situé à Sidi Daoued la Marsa.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 1548000d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 27/5/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2025401350VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : La Société Tunisienne de Banque S.A., sise rue Hédi Nouira Tunis. M.F. n°1237 A. En sa qualité de créancière hypothécaire saisissante.

Partie saisie :

Mongi Ben Ahmed Fatnassi C.I.N n°02027870, demeurant 62 rue Hedi Chaker Cité Laameri Cité Hidhab, Fouchana Ben Arous.

* son domicile élu au cabinet de son avocat Maître Mohamed Hedi JOUINI, Avocat à la cour de cassation, 41 rue d'Iran, 3ème étage, bureau n°314, Immeuble Soula, Lafayette 1002, Tunis.

En sa qualité de créancier hypothécaire saisi.

Avocat poursuivant : Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

1- Situation : l'immeuble objet du T.F. n°50659 Ben Arous d'une superficie de 263 m² environ se situe au coin de la rue Ibn Battouta et la rue Ben Arous cité Hidhab Fouchana gouvernorat de Ben Arous dans une zone d'habitation aménagée.

2- Contenance : l'immeuble objet du T.F. est composé d'un lot de terrain aménagé dont est bâtie une construction de deux étages couvrants actuellement 232 m² environ, à usage d'habitation et un garage et détaillés comme suit :

- Un étage avec un toit en dalle et le sol en carrelage, composé de deux chambres, une salle d'eau, une cuisine et une véranda. Cet étage est à usage d'habitation et occupé par Monsieur Jasser Ghzaiel sous forme de location avec un loyer mensuel de 300 Dinars (en date de l'expertise).

- Un 1er étage avec un toit en dalle et le sol en carrelage, composé de trois chambres, une salle d'eau, une cuisine et une véranda. Cet étage est aménagé en tant que jardin d'enfants et occupé par Madame Rahma Bouguerra sous forme de location avec un loyer mensuel de 500 Dinars (en date de l'expertise).

- Un garage d'une superficie de 42 m², le sol est en carrelage, le toit en dalle, se trouve une salle d'eau et le garage n'est pas occupé actuellement.

Mise à prix :

Trois cent quarante quatre mille cent deux Dinars (344.102,000) hors frais.

Date et lieu de vente :

Jeudi 22 Mai 2025 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première Instance de Ben Arous.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2025401371VEPA1

Vente immobilière

Maître FARHATI BOUBAKER

Avocat à la cour de cassation

14 Av. de Londres Tunis

Tél : 71342237

M.F : 183797/N/P/000

1- Les poursuivants : Mohamed et Mabrouka et Nawa et Massaouda et Zaara et Salha fils d'Ali Sassi ZAYER demeurant à la rue Hedi KHEFACHA N°48 Cité Ettadhamen gouvemerat de l'Ariana et qui ont élu domicile chez Maître Boubaker FARHATI 14 Av. de Londres Tunis.

2- L'Avocat poursuivant : Maître FARHATI Boubaker Avocat à la cour de cassation 14 Avenue de Londres Tunis.

3- Les parties saisies : Chadlia et Mohsen et Mouldi Fils d'Ali Sassi ZAYER.

4- L'immeuble saisi : lot de terrain d'une superficie de 318 m² sur lequel est bâti un immeuble de 2 étages.

Le rez-de-chaussée comprend 6 locaux commerciaux et 2 locaux d'habitation ; Les locaux commerciaux ;

Le 1er : sis à l'angle rue Ali Zouaoui et l'avenue Tayeb M'hiri sa superficie est 15 m² et exploité par Mabrouka ZAYER. Le 2ème : sis au 2 rue Tayeb M'hiri sa superficie est 15.2 m² exploité par Massaouda ZAYER. Le 3ème : sis au 3 avenue Tayeb M'hiri sa superficie est 16.6m² exploité par Nawa ZAYER. Le 4ème ; sis au 4 avenue Tayeb M'hiri sa superficie est 16.636.8 m² exploité par Mohsen ZAYER. Le 5ème; sis au 5 avenue Tayeb M'hiri sa superficie est 32 m² exploité par Nawa ZAYER. Le 6ème ; sis au 6 avenue Tayeb M'hiri sa superficie est 8.6 m² exploité par Salha ZAYER.

Les locaux d'habitation ; Le 1er : sis la rue Ali Zouaoui Sa superficie est 71.1 m² composé de 4 pièces, une cuisine, WC et exploité par Salha ZAYER. Le 2ème : sis à la rue Ali Zouaoui sa superficie est 40 m² composé de 2 pièces, une cuisine WW exploité par Zaara ZAYER.

Le 2ème étage comprend 2 appartements à usage d'habitation;

Le 1er est composé d'un salon, un hall, 2 pièces WC et une cuisine, d'une superficie de 140m² avec une entrée commune donnant sur des escaliers et est exploité par Mouldi ZAYER.

Le 2ème est composé d'un salon, un hall, 3 pièces WC et une cuisine avec véranda, d'une superficie de 115 m² avec une entrée commune donnant sur des escaliers et est exploité par Mohsen ZAYER.

5- Les charges : L'immeuble n'est grevé d'aucune charge.

6- Mise à prix : La mise à prix a été fixée à la somme de six cents soixante mille cinq cents sept dinars cinq cents millimes (660.507.500 dinars) selon expertise réalisée par Khalil CHOYAKH nommée par ordonnance sur requête n°23253 datée du 24/01/2025 tribunal de première instance de l'Ariana.

7- Date et lieu de l'audience : Le lundi 02/6/2025 à 9 heures du matin devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de l'Ariana.

8- Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé doit consigner le tiers du prix de la mise à prix ou bien se prévaloir d'un chèque certifié du même montant ou d'une caution bancaire et se faire représenter par un avocat. Les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation de Mr. Le Gouverneur.

2025401373VEPA1

Adjudication licitation immobilière

Le demandeur de la vente : Mr. Atef ben Hamda Ferchichi, titulaire de la CIN n°07813551, du 23/12/2017, résident à la rue Habib Bougatfa, Jendouba, élisant son domicile au bureau de son avocat Maître Karoui Akrem, sis au 44 Avenue Habib Bourguiba, Jendouba.

Les défendeurs à la vente : 1- Mabrouka Bent Arbi Touihri demeurant à Jendouba cité Ras el Kef.

2- Jihène Bent Hamda Ferchichi demeurant à Jendouba cité Ras el Kef.

3- Lobna Bent Hamda Ferchichi demeurant à Jendouba 67 Rue Habib Bougatfa.

Avocat poursuivant Maître Akrem Karoui sis au 44 Avenue Habib Bourguiba Jendouba.

L'immeuble à vendre : la totalité de l'immeuble dénommé «Dar Hamda» objet du titre foncier N°13045 Jendouba d'une contenance totale de 184 parts, sis au lotissement cimetière Ras el Kef Jendouba N°572 il s'agit d'un immeuble d'habitation au rez-de-chaussée avec garage et 1er étage incomplet contenant trois chambres à coucher cuisine et salle d'eau interne avec une salle d'eau externe et escalier au hall, le sol est starifié en glacer de sol et les murs des toilettes et cuisine en faïences au 1er étage il existe des travaux de construction avec des murs de 3.4 mètres de côté des voisins et de 1.6 mètre de côté principale.

Mise à prix : cent cinquante sept mille et six cent dinars (157.600.000).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mardi 03/06/2025 à 9h et suivant à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Jendouba.

La participation aux enchères ne peut se faire que sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour d'amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de 1ère instance de Jendouba.

2025401391VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation

Société Tunisienne de Distribution de Pièces S.T.D.P. à Responsabilité Limitée (SARL)

Capital social : 2.000.000 Dinars

Siège social : 47, rue El Ghofrane - 2042 Cité Ettahrir - Tunis

Registre de commerce : B31163072011

Matricule fiscal : 1215726G

Conformément au jugement de première instance n°40387/22 en date du 26 juin 2017, il a été décidé la liquidation de la Société Tunisienne de Distribution de Pièces à Responsabilité Limitée, et la nomination de M. Riadh Stambouli en qualité de liquidateur.

En conséquence, tout créancier est invité à présenter les détails et justifications de sa créance accompagnés des pièces justificatives légales à l'adresse suivante : Rue du Lac Mâlaren, Résidence Errihab, Bloc D, Bureau 104, Les Berges du Lac I, 1053 Tunis, et ce, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025R01069VEPA2

Changement de syndic de faillite

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le 16/01/2025 l'arrêté de nomination de Mr. Rached Zaghdoudi (52.299.508) syndic de faillite de la société Entreprise de construction moderne en faillite selon le jugement daté le 3/01/1984.

2025R01086VEPA2

Changement de syndic de faillite

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le 10/4/2025 l'arrêté de nomination de Mr. Rached Zaghdoudi (52.299.508) syndic de faillite de Mr. Mohamed Ouahid Eddine Elayari CIN n°00051377 en faillite selon le jugement n°15238 daté le 31/01/1984.

2025R01087VEPA2

Jugement de faillite

Société carrière BATITA Melgui Gabès

Identifiant unique : 1127161Y

Siège social : HOTEL ANIS 6011 Gabès Sud

En vertu du jugement de tribunal de commerce dans l'affaire n°04/2025 réunie le 21-4-2025 au tribunal de première instance de Gabès, il a été déclaré la faillite de la société carrière BATITA Melgui Gabès considérée en cessation de paiement depuis le 01-10-2023 et de nommé monsieur ESSID Lassaad syndic de faillite et Monsieur Sami TAYECH en tant que juge commissaire, il est porter aux créanciers de présenter au syndic de faillite dans un délai de 15 jours de cette publication leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties aux syndic de faillite conformément aux articles 497 du code de commerce par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse : BP 383 Midoun 4116 Djerba.

2025R01098VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Sousse 2

Chambre de Distributions des deniers Procès n°154

Ouverture des procédures de distribution des deniers

En application des dispositions des articles 466 - 468 et 476 du code de Procédure civile et commerciale

Maître Ben Hamouda Emna Interprète assermentée

14 Avenue de la République Immeuble Jaiem Sousse

Téléphone : 22.652.574

Suivant l'arrêté rendu par Monsieur le Juge chargé des affaires de distribution de deniers et de l'ordre du classement des créanciers au Tribunal de Première Instance de Sousse 2 en date du 9/12/2024 dans le procès de distribution de deniers N°157 et décidé suivant la demande de distribution présentée par Maître Mohamed BARHOUMI, agissant au nom de sa mandante la société CABLISIS TUNISIE dans la personne de son représentant légal et les pièces justificatives annexées et notamment l'attestation de dépôt des fonds délivrée par la Trésorerie Régionale en date du 9/12/2024 sous le numéro : 2302430 X et la quittance numéro : M037789 en date du 9/10/2023 et réalisés en application de l'ordonnance sur requête rendue par le Tribunal de Première Instance de Sousse 2 sous le numéro 68216 du 5/10/2023, lesquels énoncent la consignation de la somme de l'ordre de trente cinq mille et huit cent dinars (35.800.000 dinars) résultant de la vente des biens meubles saisis dont la propriété revient à la société DE MOULLE OUTILLAGE ET MAINTENANCE SMOM, suivant le procès de vente judiciaire par adjudication réalisé par l'huissier de justice Maître Mohamed Anouar FAJJARI, N° du procès-verbal 7501 du 13/6/2023.

Il a été ordonné l'ouverture des procédures de distribution des deniers des fonds susvisé. Suivant ce qui a été exposé,

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'Insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'"étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Et tout créancier qui n'a pas été enregistré et qui sollicite la participation à la distribution du prix devra présenter dans un délai de trente jours qui suit la publication de l'avis les moyens de preuve de ses créances au greffe du tribunal et de prendre en considération les dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale sinon il perdra son droit de participer à cette procédure.

2025S00526VEPA2

Avis au public

LIQUIDATION SOCIETE DISTRIBUTION MATERIEL TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

M.F : 1190556XAM000

IU : 1190556X

Mr Fathi Borchani liquidateur de la société DISTRIBUTION MATERIEL TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE, informe le public du dépôt de la

décision de distribution des fonds disponibles provenant de la liquidation de la dite société au bureau situé à la route El Ain km 8 rue Chikh Ellakhmi Sfax décidée suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2024 déposé au Registre National des Entreprises en date du 8/11/2024 sous n°2024140831 et quittance n°2024F21885059.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de quatre vingt dix jours à compter de la date de parution de cet avis au JORT.

2025X00530VEPA2

Nomination d'un liquidateur judicaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 20206 émanant du tribunal de première instance de Sfax2 en date du 14/4/2025 il a été décidé la nomination de maître Souphia Gharbi son cabinet sis à l'avenue du 14 janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que liquidatrice de la succession d'AL-JILANI BADRANI Chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un 1 mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2025X00534VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Sté Hotel Younes

Siège social : Bourj Cedria Soliman

Identifiant Unique : 0011746Y

En vertu de l'ordonnance rendue par le tribunal de première instance de Grombalia le 26/3/2025 dans le cadre de l'affaire n°258; le Syndic de faillite Maître Mokhless Youssef annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession de vente au plus offrant par cahier des charges immobilière le bien immobilier Situé à Bourj Cedria Soliman et ce pour l'acceptation de l'offre la plus élevée avec le payement des frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement, frais de possession ...) qui sont à la charge de l'acheteur.

Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer deux cents dinars (200dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec le Syndic de Faillite à son adresse 55 Khereddine pacha 2ème étage bureau B2 Montplaisir - Tunis Tél : 2460 80 91/29 37 73 58.

L'envol du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : (Ne pas ouvrir - Appel d'offre vente Immobilière Sté Hom YOUNES.

Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless Youssef adresse 55 Khereddine Pacha 2ème étage bureau N°B2 Montplaisir - Tunis, au plus tard le 15/5/2025 (le cachet de la poste faisant foi).

2025401363VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Sté OASIS

Siège social : HAMMAMET SUD

Identifiant Unique : 755340N

En vertu de l'ordonnance rendue par le tribunal de première instance de Grombalia le 26/3/2025 dans le cadre de l'affaire n°211; le Syndic de faillite Maître Mokhless Youssef annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession de vendre au plus offrant par cahier des charges immobilière; Situé à Hammamet sud au bord de la route menant à la rue Moncef Bey et ce pour l'acceptation de l'offre la plus élevée avec le payement des frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement, frais de possession …) qui sont à la charge de l'acheteur.

Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer deux cents dinars (200dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec le Syndic de Faillite à son adresse 55 Khereddine Pacha 2ème étage bureau B2 Montplaisir- Tunis Tél : 24608091/29377358.

L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : "NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente immobilière Sté OASIS".

Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless YOUSSEF adresse 55 Khereddine Pacha 2ème étage bureau N°B2 Montplaisir - Tunis, au plus tard le 15/5/2025 (le cachet de la poste faisant foi).

2025401364VEPA2

TICADESIF

SARL en faillite

Siège social : Zone industrielle, Ben Arous

IU : 0002034V

En exécution de la décision du Tribunal de première instance de ben Arous en date du 7 Avril 2025 dans l'affaire n°50, il a été décidé la nomination de l'expert Akram CHRITI sis au 5 bis avenue Taher Ben Arnmar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis tél 26708130 en qualité de Syndic de faillite de la société Sous contrôle de juge de faillit Madame Rym Khanzari.

2025401369VEPA2

PRESS PACK SARL en faillite

Siège social : Zone industrielle, Bir Kasaa, BP 21 Ben Arous

IU : 123208N

En exécution de la décision du Tribunal de première instance de ben Arous en date du 7 Avril 2025 dans l'affaire n°49, il a été décidé la nomination de l'expert Akram CHRITI sis au 5 bis avenue Taher Ben Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis tél 26708130 en qualité de Syndic de faillite de la société sous contrôle de juge de faillit Madame Rym Khanzari.

2025401370VEPA2

Société «industrie des nouvelles briques»

Siège social : Zone Zitouna - Kef

Capital social : 6.500.000

M.F : 1083095P

En vertu du jugement du tribunal de première instance du Kef numéro 699/20 du 28/02/2025 qui déclare : la mise en faillite de la société «industrie des nouvelles briques» avec ces conséquences légales. La désignation du Juge Hend Mjaied titre de juge

syndic de la faillite et la nomination de maître Badreddine Aifa titre de syndic de la faillite, ainsi que l'extension de faillite à son dirigeant et l'interdiction de gérer les sociétés pendant 5 ans.

Ceci dit Les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du syndic de faillite conformément à l'article 531 de la loi 36 de l'année 2016 et ce dans un délai de quinze jours (15 jours) à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue 8300 immeuble l'uxor 2 étage 3 bureau : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2025401395VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SECURAS

SA au capital de 550.000DT

Siège social : 19 Rue de l'Artisanat Charguia 2

MF : 12069M/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société SECURAS sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 23 mai 2025 à 10 heures du matin au siège de la société à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports d'activité de l'exercice 2024.

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice.

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4) Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice de l'an 2024

6) Questions diverses.

2025R01067SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INSSIPE

SA au capital de 50.000 DT

Siège social : 19, Rue de l'Artisanat Charguia 2

MF : 382737J/A/M/000

RC : B142771999

Messieurs les actionnaires de la société INSSIPE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 23 mai 2025 à 11 heures du matin au siège de la société à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports d'activité de l'exercice 2024.

2- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2024

4- Affectation du résultat de l'exercice 2024

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice de l'an 2024

6- Questions diverses.

2025R01068SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tunisie Clearing

S.A au capital de 10 562 380 dinars

Siège social : 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

RNE : 0433537L

Tunisie Clearing porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le jeudi 22 Mai 2025 à 16h, au siège social de la société sis au 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice dos le 31 décembre 2024,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024,

4. Affectation des résultats de l'exercice 2024,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Fixation du montant des Jetons de présence,

7. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de Tunisie Clearing, sis au 5 Rue du Yen, Les Jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac durant le délai légal.

2025R01070SANB3

Assemblée générale ordinaire

SICAV AXIS TRESORERIE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n°01-2003 du 13 mai 2003

Siège social : Yasmine Tower - Bloc C - 6ème étage

Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1052 Tunis

MF : 0842067D/A/M/000

SICAV AXIS TRESORERIE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 22 mai 2025 à 15h00 au siège social de la société sis à l'Immeuble Yasmine Tower - Bloc C-6ème étage Centre Urbain Nord-1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2024;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes arrêtés au 31 décembre 2024 ;

4. Prise d'acte des résultats relatifs à l'exercice 2024 ;

5. Prise d'acte des sommes distribuables sous forme de dividende par action et fixation de la date de leur mise en paiement;

6. Renouvellement des mandats des administrateurs arrivés à échéance;

7. Examen du Quitus de gestion à attribuer aux administrateurs, au titre de leur gestion relative à l'exercice 2024 ;

8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs ;

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R01079SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire

DELICE HOLDING - DH - SA

Société anonyme

Au capital de 549 072 620 dinars

Divisée en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune

Siège social : Immeuble JOUMENA, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette - Tunis

Identifiant unique : 1299178L

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «DELICE HOLDING SA "DH"» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le vendredi 23 mai 2025 à 10H, au siège social de la société sis à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine la Goulette, Tunis, suivie de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra à 12H à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

1- Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés

3- Approbation des conventions réglementées

4- Affectation du résultat

5- Quitus aux Administrateurs

6- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration

7- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne

8- Nomination de deux Administrateurs indépendants

9- Ratification de la désignation de l'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires

10- Nomination des Administrateurs

11- Nomination des commissaires aux comptes

12- Information à l'Assemblée Générale Ordinaire en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des sociétés commerciales.

13- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

1- Modification de la valeur nominale de l'action ;

2- Modification de l'article 6 des Statuts -Capital social ;

3- Mise à jour des Statuts ;

4- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Observation :

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire et les documents relatifs à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2025, sont mis à la disposition des actionnaires, tout au long de la période fixée par la loi au siège social de la société sis à Immeuble JOUMENA, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette - Tunis.

La liste préliminaire des candidats retenus pour les deux postes d'administrateurs indépendants accompagnée des informations prévues à l'article 11 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10/3/2020 est mise à la disposition des actionnaires en annexe du projet de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société susmentionné.

2025R01084SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement

SA au capital de 44.000.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Rodrigo de Freitas - Les Berges du Lac

IU : 0024385L

Messieurs les Actionnaires de la Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement sont invités par le conseil d'administration à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 28 mai 2025 à 10h00 au siège social de la société et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le mode et les délais de convocation à cette Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports de gestion relatifs respectivement à l'activité de la société et à celle du groupe pour l'exercice 2024 ;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

4. Examen et approbation des états financiers de la société et des états financiers consolidés pour l'exercice 2024 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice 2024 ;

7. La nomination de deux nouveaux membres du conseil d'administration;

8. Approbation du maintien du véhicule de fonction à la disposition du directeur général sortant pour une durée d'un mois renouvelable à compter du 03 Mars 2024, ainsi que l'octroi des bons de carburant du mois de mars 2024;

9. Quitus aux administrateurs afférent à l'exercice 2024 ;

10. Approbation du maintien du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des membres des comités;

11. Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

2025R01088SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Fonds de Reconversion et de Développement des Centres Miniers

S.A au capital de 32 000 000 dinars

Siège social : Immeuble Karaouli Center 4ème étage bloc B Rue Abou ElKacem Echebbi Gafsa 2100

RC : B114831998

M CNSS : 11289281

Les actionnaires du Fonds de Reconversion et de Développement Des Centres Miniers sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire pour la gestion de l'exercice 2023, qui aura lieu le 19 Mai 2025 à 9 h, au siège social de la société sis à Immeuble Karaouli Center 4ème étage bloc B rue Abou El Kacem Echebbi Gafsa à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2023

4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023

6- Quitus aux administrateurs

7- Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration de l'exercice 2023.

8- Résolutions.

2025R01089SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE RAINBOW HORTICULTURE TUNISIA s.A

Société anonyme

Au capital 7.714.500 dinars

Siège social : Lot N°9, Zone Industrielle de Mégrine, Saint-Gobain

Identifiant Unique : 1401523 M

(Matricule C.N.S.S N°402125-60)

Messieurs les actionnaires de la Société RAINBOW HORTICULTURE TUNISIA SA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 27 mai 2025 à 9 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

3. Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

4. Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2024 ;

7. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

8. Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2025R01095SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ABRIDIA SA

Société anonyme

Au capital social de 6.400.000 DT

Siège social : Rue 2 Mars, Immeuble Akouri, N°7 Tozeur - Tunisie

Identifiant unique : 1818851N

Les actionnaires de la société ABRIDIA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le vendredi 16 mai 2025 à quinze heures (15h) à l'adresse suivante : 92 Avenue Hedi Chaker, 1002, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

4. Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales conclues lors de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

7. Fixation des jetons de présence

8. Pouvoirs pour formalités.

2025R01102SANB3

Convocation

Société Blancs Minéraux de Tunisie «BMT»

Société anonyme

Au capital de 7.400.000 Dinars

Siège social : Rue Jamel Abdenaceur 1000 Beb Bhar Tunis

IU : 0539539W

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 22 Mai 2025 à 10h00 à l'adresse suivante Cité Awled Abderahim 1240 Feriana Kasserine pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de l'agrément de la cession d'actions;

2. Nomination d'un nouvel commissaire aux comptes;

3. Renouvellement des mandats des administrateurs ;

4. Transfert du siège social;

5. Mise à jour des statuts conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales ;

6. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R01110SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société TOP SKILLS S.A

Société anonyme

Au capital de 600.000 dinars

Siège social : Immeuble Néo, Rue Lac Lochness 1053, Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 1528673ZAM 000

Société «Top Skills» a l'honneur de convoquer ses actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 15 Mai 2025 à neuf heures au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation, s'il y a lieu, de rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023·

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023.

3. Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023.

4. Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2023.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

7. Approbation des conventions réglementées.

8. Questions diverses.

9. Pouvoirs pour formalités.

2025R01111SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE BNA ASSURANCES

Société anonyme

Au capital social de 87.391.790 DT

Siège social : Les Berges du Lac II, Cité Les Pins - 1053 Tunis - Tunisie

Matricule fiscal : 0845686 P/P/M/000

Identifiant unique : 0845686P

Les actionnaires de la société BNA Assurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 23 mai 2025, à dix heures trente (10h30) au siège de la société, Cité les Pins, les Berges du Lac II, 1053 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs;

8. Renouvellement du mandat de certains administrateurs;

9. Renouvellement du mandat d'un Co-commissaire aux comptes de la Société; et

10. Pouvoirs pour formalités.

Les documents qui seront soumis à cette Assemblée Générale Ordinaire ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux.

2025R01112SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE EL MAWASSIR

S.A au capital de 20 000 000 DT

Siège social : Z.I Mégrine - Ryadh, Rte Z4, 2014

R.C : B132091996

I.U : 0036050D

Messieurs les actionnaires de la société EL MAWASSIR sont convoqués le lundi 26 mai 2025 à 10H00 au siège de la société Z.I Rte Z4, Mégrine Ryadh et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos au 31/12/2024,

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs audit exercice,

3) Examen et approbation des comptes et du bilan relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024 et affectation des résultats,

4) Approbation des conventions réglementées par les articles 200 et 475 du CSC

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2024,

6) Fixation des jetons de présence.

7) Questions diverses.

2025R01119SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LES COMPTOIRS MAGHREBINS COMAG

S.A au capital de 1 150 000 DT

Siège social : Z.I Mégrine - Ryadh, Rte Z4, 2014

RNE : B132111996

I.U : 0042918W

Messieurs les actionnaires de la société LES COMPTOIRS MAGHREBINS sont convoqués le lundi 26 Mai 2025 au siège de la société à 12:00 heures à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos au 31/12/2024,

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs audit exercice,

3) Examen et approbation des comptes et du bilan relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024 et affectation des résultats,

4) Approbation des conventions réglementées par les articles 200 et 475 du CSC

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2024,

6) Nomination d'un commissaire aux comptes,

7) Fixation des jetons de présence,

8) Questions diverses.

2025R01120SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2024

DE LA SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS

"SOTUMAG"

Société anonyme

Le mercredi 04 juin 2025

Siège social : Route de Naassen Bir Kassaa

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2024 le mercredi 4 juin 2025 à 11h00 heures au siège de la «SOTUMAG» - Route de Naassène Bir Kassâa Ben Arous, pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1) Examen des états financiers et de rapport du conseil d'administration de l'exercice 2024,

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024,

3) Approbation des états financiers et de rapport du conseil d'administration de l'exercice 2024,

4) Affectation des bénéfices de l'exercice 2024,

5) Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2024,

6) Fixation de prime des membres du comité permanent d'audit afférent à l'exercice 2024,

7) Désignation d'un membre du conseil d'administration de la «SOTUMAG» représentant les petits porteurs pour les années 2025-2026-2027,

8) Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les années 2025-2026-2027,

9) Quitus aux membres du conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédants au moins 10 actions entièrement libérées.

Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par un actionnaire.

Tous les documents soumis à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2025R01129SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du Samedi 24 Mai 2025

Clinique «El Yosr»

Société anonyme

Au capital de 14.020.000 DT

Siège social : 10 bis, rue Haroun Errachid - 4000, Sousse

RC : B27116112009

MF : 1110053 JAM 000

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra le Samedi 24 Mai 2025 à 13 heures au siège social de la société «Clinique El Yosr Internationale» sis à l'Avenue Ibn El Jazzar - Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2024, et quitus aux administrateurs.

2. Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes; et approbation des états financiers de l'exercice 2024, ainsi que des opérations constituant des conventions réglementées.

3. Fixation des jetons de présence.

4. Affectation des résultats.

5. Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires pourront, soit assister personnellement aux travaux de l'assemblée, soit se faire représenter par tout actionnaire ou autre mandataire moyennant pouvoir.

Une formule de procuration est fournie en annexe des présentes.

Nous vous prions d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.

2025S00517SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA GENERALE OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la Loi 2001-83 du 24-07-2001 portant promulgation du Code des Organismes des Placements Collectifs

Siège social : 16, avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis

Identifiant unique au registre national des entreprises : 0514183E

Les actionnaires de la GENERALE OBLIG SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 19 mai 2025 à douze heures - 12h00 - au siège de la société au 16, avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats ;

- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2025401346SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CAP 3000 Immobilière SA

Société anonyme

Au capital social de 7.000.000

Siège social : 1 Immeuble TRIANON Avenue de la Bourse Lac 2

Registre de commerce : N°B2427432006

1093913E

Cher Actionnaire,

Vous êtes priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire de CAP 3000 Immobilière qui se tiendra le mardi 27 mai 2025 à 17 heures, aux bureaux de la société APPART B1.1 Immeuble TRIANON Avenue de la Bourse Lac 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale annuelle

2- Lecture et approbation du rapport établi par le Conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.

3- Lecture du rapport général et spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2023.

4- Approbation des états financiers de la société Cap 3000 Immobilière de l'exercice 2023

5- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

7- Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2023.

8- Pouvoir et formalités.

2025401348SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOPNET

SA au capital de 2 000.000 DT

Identifiant Unique : 0760743N

Siège social : 05, avenue Habib Bourguiba, Immeuble Ghenima Center 4000 Sousse

Messieurs, les actionnaires de la société TOPNET sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 20 Mai 2025 à 9 heures aux locaux administratifs de la société, sis au Centre Urbain Nord en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de la société TOPNET au titre de l'exercice 2024.

2. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers de la société TOPNET au titre de l'exercice 2024.

3. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2024 et approbation des

conventions prévues par les articles 200 et suivants du code des sociét6s Commerciales.

4. Affectation du résultat de TOPNET de l'exercice 2024.

5. Lecture et approbation du rapport d'activité du Groupe TOPNET au titre de l'exercice 2024 ;

6. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers consolidés du Groupe TOPNET au titre de l'exercice 2024.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Fixation des jetons de présence aux Administrateurs.

9. Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration.

10. Pouvoir.

2025401351SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT SOFIDE

S.A. au capital de 145 000 000 D

Siège social : Zone Industrielle Charguia II - Angle Rue du Métal et rue des Entrepreneurs - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au R.N.E : 0001973C

Affiliation CNSS : 80654-47

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 27 Mai 2025 à 10h, au siège social sis à Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modes et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire ;

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2024 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2024 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Affectation des résultats ;

- Fixation des jetons de présence;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Pouvoirs pour formalités.

2025401354SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SKANAGRO

In Nature and People, we Trust

SOCIETE SKANAGRO S.A

Siège social : Zone Industrielle 2, Bouarada 6180 - Siliana - Tunisie

MF : 1251739R/A/M/000

Identifiant unique : 1251739R

Les actionnaires de la société SKANAGRO SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 mai 2025 à 10 heures au siège de la société SKANAGRO sis à la zone industrielle 2 Bouarada 6180 Siliana et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3- Approbation des conventions conclues au titre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciale

4- Approbation des états financiers clos au 31 décembre 2023.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2023.

7- Nomination des administrateurs

8- Nomination du Commissaire aux Comptes

9- Pouvoir pour formalités.

Les documents qui seront soumis à cette Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux.

2025401355SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Orient Tea - SA

Au capital 6225.000 dinars

Siège social : Km 6 Route Khlédia Naassen Ben Arous

MF : 1293350D/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Orient Tea - SA, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 22 mai 2025 à 10 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation et entérinement du retard de la tenue de l'Assemblée

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Quitus aux administrateurs et relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Allocation des jetons de présence

- Renouvellement des mandats des administrateurs

- Questions diverses

- Pouvoir de l'accomplissement des formalités.

2025401358SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Immobilière Tuniso-Séoudienne

S.A au capital de : 15.600.000 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord - Rue Mahmoud Shili International City Center (tour des bureaux) - 1082 Tunis

Registre National des entreprises 0031459E

Matricule Fiscal : 031459 EPM 000

Le Conseil d'Administration de la «Société Immobilière Tuniso-

Séoudienne» invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le Mardi 3 Juin 2025 à 9 heures du matin au siège de la maison de l'Entreprise «I.A.C.E» sis à Tunis - Avenue principale du Lac - Les Berges du Lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

2- Lecture du rapport d'activité de la société et du rapport d'activité du groupe durant l'exercice 2024,

3- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024,

4- Approbation du rapport d'activité de la société et du rapport d'activité du groupe et des états financiers individuels et consolidés clos le 31 décembre 2024,

5- Approbation des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,

6- Affectation des résultats,

7- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024,

8- Fixation du montant des jetons de présence aux administrateurs et aux membres du comité d'audit de l'exercice 2025,

9- Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales,

10- Désignation d'un Commissaire aux Comptes pour les exercices 2025-2026-2027,

11- Délégations.

Tous les documents afférents à cette Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant les délais légaux.

2025401361SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société International City Center

S.A au capital de : 15.000.000 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord - International City Center (Tour des bureaux) - 1082 Tunis

Registre National des Entreprises : 0341544A

Matricule Fiscal : 341544A/P/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société «International City Center» invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le mardi 3 juin 2025 à 10 heures du matin à la maison de l'Entreprise, sise à l'avenue principale du Lac, Les Berges du Lac - 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

2- Lecture du rapport relatif à l'activité de la société durant l'exercice 2024,

3- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024,

4- Approbation du rapport d'activité de la société et des états financiers clos le 31 décembre 2024,

5- Approbation des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,

6- Affectation des résultats,

7- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024,

8- Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales,

9- Délégations.

Tous les documents afférents à cette Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant les délais légaux.

2025401362SANB3

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE KAIROUAN

Société anonyme

Capital social : 175 000 dinars

Siège social : Rue Bouhaha - 3100 Kairouan

IU : 1199956/Z

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE Kairouan sont convoqués à la réunion des deux assemblées générales ordinaires qui se tiendront au siège social sis Rue Bouhaha - 3100 Kairouan, le lundi 19 mai 2025, la première réunion à 10 heures et la deuxième à 11 heures du matin, en vue de délibérer sur les ordres du jour respectifs suivants :

Ordre de jour de la 1ère assemblée générale ordinaire :

- Approbation du mode et délais de convocation de la présente assemblée

- Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les exercices 2017, 2018 et 2019

- Lecture et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019

- Examen et approbation des états financiers relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019

- Examen et approbation des conventions réglementées relatives aux exercices 2017, 2018 et 2019

- Quitus aux administrateurs

- Affectation du résultat des exercices 2017, 2018 et 2019

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2020, 2021 et 2022

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022

- Pouvoirs pour les formalités.

Ordre de jour de la 2ème assemblée générale ordinaire :

- Approbation du mode et délais de convocation de la présente assemblée

- Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les exercices 2020, 2021 et 2022

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022.

- Examen et approbation des états financiers relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022

- Examen et approbation des conventions réglementées relatives aux les exercices 2020, 2021 et 2022

- Quitus aux administrateurs

- Affectation du résultat des exercices les exercices 2020, 2021 et 2022

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025

- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025

- Pouvoirs pour les formalités.

- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025

- Pouvoirs pour les formalités.

2025401366SANB3

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE KAIROUAN

Société anonyme

Capital social : 175 000 dinars

Siège social : Rue Bouhaha - 3100 Kairouan

IU : 1199956/Z

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE KAIROUAN sont convoqués pour la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social sis à la Rue Bouhaha - 3100 Kairouan, le lundi 19 mai 2025 à 12 heures du matin, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour les formalités.

2025401367SANB3

Convocation à la deuxième assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne des industries De Raffinage Des Huiles Alimentaires

"STIROA"

Société anonyme

Au capital de : 8 569120 Dinars

Siège social : Jbel El Ouest Route du Fahs - km 29 Zaghouan

Immatriculée au RNE de Tunis sous l'identifiant unique : 736255L

Matricule fiscal : 736255L/D/M/000

Matricule CNSS : 00265249-51

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne des industries De Raffinage Des Huiles Alimentaires «STIROA» sont invités à assister à la deuxième Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 12 juin 2025 à 14h au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'Assemblée Générale ordinaire,

2) Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021.

4) Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021

5) Approbation du rapport de commissaire aux comptes du 31 Décembre 2021

6) Quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Président Directeur Général. Tous les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition de Messieurs les actionnaires au siège social de la société.

2025401368SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hexabyte

Société anonyme

Au capital de 1 931 131 Dinars

Siège social : Appartement 3 - Immeuble CTAMA - Avenue Habib Bourguiba 9000 - Béja

Identifiant unique : 760635K

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 15 Mai 2025 à 10 heures à l'agence centrale de la société Hexabyte sise au 4 rue Ibn Bassam - Menzeh 4 - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'administration pour l'exercice 2024.

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats nets de l'exercice 2024 et distribution des dividendes.

- Renouvellement du mandat de M. Naceur Hidoussi en tant qu'administrateur pour les exercices 2025-2026 et 2027.

- Approbation du mandat du nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026 et 2027.

- Quitus aux administrateurs.

- Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société Hexabyte sise au 04 rue Ibn Bassam - Menzeh 4 - 1082 - Tunis.

2025401375SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DU TOURISME DES JEUNES SOTUTOUR

02 Rue de Sparte 1000 Tunis

S.A au capital de 3.779 300 DT

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIENNE DE TOURISME DE JEUNES (SOTUTOUR) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 29 mai 2025 au VILLAGE DES VACANCES LA PINEDE à BORJ CEDRIA à 10h de matin à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Approbation des modalités de convocation à l'assemblée générale ordinaire et de sa tenue après les délais légaux.

2- Lecture du rapport d'activité pour l'année 2018.

3- Lecture des états financiers au 31 décembre 2018.

4- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour l'année 2018.

5- Approbation des états financiers au 31 décembre 2018.

6- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

7- Affection des résultats de l'exercice 2018.

8- Quitus aux administrateurs pour les exercices 2018.

9- Attribution des jetons de présence pour l'exercice 2018.

10- Approbation de l'augmentation du nombre des sièges des représentants de la société Promosport au conseil d'administration de la Société Tunisienne de Tourisme de Jeunes à trois sièges.

11- La contribution des actionnaires aux frais d'évaluation des actifs de la Société Tunisienne de Tourisme de Jeunes.

2025401377SANB3

Convocation

"SOFAM S.A"

Société anonyme

Au capital de 400.000,000 Dinars

Avenue Habib Bourguiba - Teboulba

RNE : 022700S

MF : 022700S/A/M/000

CNSS : 107306-24

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite «SOFAM S.A.», sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le Lundi 28 juillet 2025 à 9 heures, au siège de la Société «CHANTELLE S.A.» sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

2. Lecture du Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Approbation s'il y a lieu, desdits comptes, rapports et conventions ;

4. Quitus éventuel aux Administrateurs :

5. Affectation des résultats de l'exercice;

6. Renouvellement des mandats d'administrateurs;

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

8. Mise à jour des statuts.

2025401380SANB3

Convocation

CHANTUNI SA

Société anonyme

Au capital de 720.000,000 Dinars

Siège social : Beni Hassen - Gouvernorat de Monastir

RNE : 022034F

MF : 022034F/A/M/000

CNSS : 70269-41

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite "CHANTUNI S.A.", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 28 juillet 2025 à 8 heures, au siège de la Société "CHANTELLE S.A." sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;

2. Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code des sociétés Commerciales ;

3. Approbation s'il y a lieu, des dits comptes, rapports et conventions;

4. Quitus éventuel aux Administrateurs ;

5. Affectation des résultats de l'exercice ;

6. Renouvellement du mandat d'Administrateurs.

2025401381SANB3

Convocation

«SOTUFAM S.A.»

Société anonyme

Au capital de 420.000,000 Dinars

Siège social : 5014 Beni Hassen

RNE : 0978425E

MF : 0978425 E/A/M/000

CNSS : 294151-47

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite «SOTUFAM S.A.», sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le Samedi 19 Juillet 2025, à 11 heures, au siège de la Société «CHANTELLE S.A.» sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2. Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Approbation s'il y a lieu, desdits comptes, rapports et conventions ;

4. Quitus éventuel aux Administrateurs;

5. Affectation des résultats de l'exercice;

6. Renouvellement des mandats d'administrateurs;

7. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes ;

8. Mise en conformité avec l'article 388 du code des sociétés commerciales;

9. Suppression du droit préférentiel de souscription;

10. Augmentation du capital social en numéraire;

11. Modification corrélative des statuts.

2025401382SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE DES MUTUELLES

Siège social : 120, Rue de Yougoslavie - Tunis

RNE : 006217/S

Capital social : 400.000 DT

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière des Mutuelles

sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 21 mai 2025 à 9 heures au siège de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles 100, Avenue de la Liberté 1002 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2024 et présentation des Etats financiers dudit exercice.

2- Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées, qui y sont mentionnées.

4- Approbation du Bilan et des Etats Financiers de l'exercice 2024.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024.

7- Nomination des administrateurs.

8- Formalités Juridiques.

2025401385SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE FONCIERE DE TUNISIE

Siège social : 120, Rue de Yougoslavie - Tunis

RNE : 006218/T

Capital social : 150.000 DT

Messieurs les actionnaires de la Société Foncière de Tunisie sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 21 mai 2025 à 10 heures au siège de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles 100, Avenue de la Liberté 1002 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatifs à l'Exercice 2024 et présentation des Etats Financiers dudit exercice.

2- Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées, qui y sont mentionnées.

4- Approbation du Bilan et des Etats Financiers de l'exercice 2024.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024.

7- Nomination des administrateurs.

8- Formalités Juridiques.

2025401386SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire

Société de Promotion Touristique Bahia Beach

Société au capital de 5.650.000 Dinars

Siège social : Centre Urbain Nord Cléopâtre Centre Bureau A-7-9

MF : 0372999/A

Les actionnaires de la société de Promotion Touristique Bahia Beach sont convoqués pour l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30-5-2025 à 10 heures au Centre Urbain Nord Cléopâtre Centre Bureau A-1-9 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocations de l'Assemblée Générale ordinaire

- Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2020-2021-2022.

- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020-2021-2022

- Affectation des résultats des exercices 2020-2021-2022

- Approbation des conventions réglementées contenues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes pour les exercices 2020-2021-2022.

- Quitus aux administrateurs pour les gestions des exercices 2020-2021-2022

- La nomination des membres du Conseil et du commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025

- Questions diverses.

2025401390SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ICAR S.A

Société anonyme

Au capital de 65 800 000 Dinars

Siège social : Rue 8612, Impasse n°4 - ZI La Charguia - 2035 Tunis

MF : 1092458 Y/A/M/000

RC : N°B242294 2009

Messieurs les actionnaires de la Société «ICAR», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Mercredi 14 Mai 2025, à 10h au siège de la Société sis à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 15/4/2025 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et les opérations relatives à l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ainsi que des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux Administrateurs,

- Renouvellement et nomination de nouveaux Administrateurs

- Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes.

Messieurs les actionnaires de la Société «ICAR», sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le mercredi 21 mai 2025, à 11 h, au siège de la Société sis à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 15/4/2025 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Statuer sur le plan de redressement de la société ICAR et sur les dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

2025401393SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AB INJECT

Société anonyme

Au capital de 2 200 000 TND

Avenue Mohamed 5 Manaret Nabeul

Identifiant Unique : 1694613N

Messieurs les actionnaires de la Société «AB INJECT» société anonyme, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21 mai 2025 à dix heures (10H) à l'usine de la société sis à la Zone Industrielle sbikha 2, Kairouan - Tunisie; pour statuer à l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation;

2- Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023;

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023;

4- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 affectation du résultat ;

5- Approbation des conventions réglementées

6- Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

7- Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;

8- Pouvoirs pour formalités.

2025401396SANB3

Société Novarino Tunisie SA

Capital social : 3500 000, 000

Siège social : 094513W

Identifiant unique : 0945413W

Les actionnaires de la société Novarino Tunisie, sont invités à assister à l'Assemble générale ordinaire qui se tiendra le 27 mai 2025 à 9 h à résidence fraj, les Berges du Lac I, pour approuver les points suivants :

1. Approbation des modalités et délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2. Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'année comptable 2023

3. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes pour l'année comptable 2023

4. Approbation des états financiers individuels et consolides pour l'année comptable 2023

5. Approbation des conventions réglementaires prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

6. Nomination de nouveaux administrateurs

7. Nomination d'un co- commissaire aux comptes

8. Affectation du résultat de l'exercice clôturé le 31/12/2023

9. Quitus aux administrateurs de la société

10. Jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration

11. Pouvoirs.

2025401398SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du CMF N°51-2006 du 27 décembre 2006

Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 1031883A

Les actionnaires de la Société Maxula Investissement SICAV, Société d'investissement à capital variable, sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui se tiendra le Lundi 26 Mai 2025 à 9H, à la Rue Lac Léman, Immeuble Regency, Bloc A - aux Berges du Lac 1053 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31.12.2024.

2- Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024.

3- Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

4- Quitus aux Administrateurs.

5- Affectation des Résultats de l'exercice 2024.

6- Renouvellement des Administrateurs.

7- Prise d'acte de la nomination du Commissaire aux Comptes.

8- Fixation des jetons de présence.

9- Questions diverses.

2025401402SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

MAXULA PLACEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du CMF N°45-2008 du 30 décembre 2008

Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B – 1053 Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 1127411X

Les actionnaires de la Société Maxula Placement SICAV, Société d'investissement à capital variable, sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui se tiendra le Lundi 26 Mai 2025 à 10H, à la Rue du Lac Léman, Immeuble Regency, Bloc A - aux Berges du Lac 1053 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31.12.2024.

2- Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024.

3- Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

4- Quitus aux Administrateurs.

5- Affectation des Résultats de l'exercice 2024.

6- Renouvellement des mandats des administrateurs.

7- Prise d'acte de la nomination du commissaire aux comptes.

8- Fixation des jetons de présence.

9- Questions diverses.

2025401403SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société PERFECT HANDLING FOR DIAGNOSTICS & Medical Environment

Siège social : 33 Av Salah Ben Youssef Menzeh 9-1013

Capital : 22 500 Dinars

MF : 1203042V/A/M/000

RC : B31104622011

Lieu de l'assemblée : 22 rue des Jasmins Nouvelle Ariana - Ariana 2080

Messieurs les associés de la société Perfect Handling For Diagnostics & Medical Environment convoqués à une assemblée générale ordinaire le 27 Mai 2025 à 14h30, au bureau de Mr Monoom Ben Ahmed (Commissaire Aux Comptes) sis au 22 Rue des Jasmins Nouvelle Ariana - Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1/ Examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2023;

2/ Lecture du rapport Général du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023 ;

3/ Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023;

4/ Lecture du rapport Spécial du Commissaire aux comptes ;

5/ Approbation des Conventions réglementées présentées par le commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 115 du code des sociétés commerciales;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7/ Action en recouvrement du compte courant associé de Mr Khaled Alaya ;

8/ Action pour restitution du véhicule de la société de type MERCEDES immatriculé 4554 TU 162 ;

9/ Points divers ;

10/ Pouvoirs en vue de formalités.

2025R01096SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société PERFECT HANDLING FOR DIAGNOSTICS & Medical Environment

Siège social : 33 Av Salah Ben Youssef Menzeh 9 - 1013

Capital : 22 500 Dinars

MF : 1203042V/A/M/000

RC : B31104622011

Lieu de l'assemblée : 22 rue des jasmins nouvelle Ariana - Ariana 2080

Messieurs les associés de la société perfect Handling For Diagnostics & Medical Environment convoqués à une assemblée générale extraordinaire le 27 Mai 2025 à 15h30, au bureau de Mr Monoom Ben Ahmed (Commissaire aux Comptes) sis au 22 Rue des jasmins nouvelle Ariana - Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1/ Augmentation du capital par un apport en numéraire et/ou par conversion du Compte Courant associé de 250 000 DT suite au constat que les fonds propres de la société sont inférieurs de moitié au capital social suite aux pertes subies par celle-ci conformément à l'article 142 du code des sociétés Commerciales.

2/ Points divers

3/ Pouvoirs en vue de formalités.

2025R01097SRLB3

Convocation à l'assemblée générale du 5 mai 2025

ZN RESTAURANTS

S.A.R.L au capital de 5.000 dinars

21 Rue des Narcisses La Marsa

Matricule fiscal : 1801081HAM000

Les associés de la société ZN RESTAURANTS sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 5 Mai 2025 au siège social sis au 21 Rue des Narcisses La Marsa à 10 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2022 et affectation des résultats

- Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2023 et affectation des résultats

- Salaire du gérant.

2025401352SRLB3

Convocation à l'assemblée générale du 30 avril 2025

ZN FACTORY

S.A.R.L au capital de 10.000 dinars

9 Rue de l'Energie Charguia 1

Matricule fiscal : 1800913VAM000

Les associés de la société ZN FACTORY sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 Avril 2025 au siège social sis au 9 Rue de l'énergie Charguia 1 à 10 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes arrêtés au 31 Décembre 2022 et affectation des résultats

- Approbation des comptes arrêtés au 31 Décembre 2023 et affectation des résultats

- Salaire du gérant.

2025401353SRLB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Enquête publique

Le ministère de l'équipement et de l'habitat informe le public qu'en application de la loi n°95-73 du 24 juillet 1995, relative au domaine public maritime, telle qu'elle a été modifiée par la loi n°2005-33 du 4 avril 2005 et notamment son article 5 et le décret n°97-745 du 28 avril 1997, fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission de délimitation du domaine public maritime, tel que complété par le décret gouvernemental n°2016-280 du 26 février 2016. Et de l'arrêté de ministre de l'équipement et de l'habitat, le ministre des domaines de

l'Etat et des affaires foncières et Le ministre de l'Environnement du 6 mai 2022, relatif au commencement des opérations de délimitation et de révision de la délimitation du domaine public maritime de zone de Sayada du gouvernorat de Monastir.

Et conformément à l'article 10 de la loi n°73 de l'année 1995, en date du 24 juillet 1995, relative au domaine public maritime, une enquête publique sera ouverte pour une durée d'un mois, du 1er juillet 2025 au 31 juillet 2025 inclus, afin de recueillir les observations des riverains et des citoyens concernés par l'opération de délimitation mentionnée ci-dessus.

A cet effet, un registre d'enquête publique sera mis à disposition auprès de M. Hassan Salmi, désigné en tant que commissaire enquêteur pour mener cette opération, au siège du gouvernorat de Monastir, durant la période précitée et pendant les heures de travail administratif.

Les observations et demandes soumises après les délais mentionnés ci-dessus ne seront pas prises en considération.

2025R01108MINA4

Enquête publique

Le ministère de l'équipement et de l'habitat informe le public qu'en application de la loi n°95-73 du 24 juillet 1995, relative au domaine public maritime, telle qu'elle a été modifiée par la loi n°2005-33 du 4 avril 2005 et notamment son article 5 et le décret n°97-745 du 28 avril 1997, fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission de délimitation du domaine public maritime, tel que complété par le décret gouvernemental n°2016-280 du 26 février 2016. Et de l'arrêté de ministre de l'équipement et de l'habitat. Le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières et Le ministre de l'Environnement du 6 mai 2022, relatif au commencement des opérations de délimitation et de révision de la délimitation du domaine public maritime zone d'Edkhila, zone de Khenis, zone de Ksibet El Madiouni et la zone de Ras Dimas du gouvernorat de Monastir.

Et conformément à l'article 10 de la loi n°73 de l'année 1995, en date du 24 juillet 1995, relative au domaine public maritime, une enquête publique sera ouverte pour une durée d'un mois, du 1er juillet 2025 au 31 juillet 2025 inclus, afin de recueillir les observations des riverains et des citoyens concernés par l'opération de délimitation mentionnée au-dessus.

A cet effet, un registre d'enquête publique sera mis à disposition auprès de M. Hassan Salmi, désigné en tant que commissaire enquêteur pour mener cette opération, au siège du gouvernorat de Monastir, durant la période précitée et pendant les heures de travail administratif.

Les observations et demandes soumises après les délais mentionnés ci-dessus ne seront pas prises en considération.

2025R01109 MINA4

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr Wniess Ammeur, Titulaire de la CIN n°00535050 délivrée le 23/7/2015 annonce la perte de titre de propriété n°5477/10z délivré le 17/07/2020 de titre foncier n°6376 Zaghouan sis à Ain Batoum Nadhour Zaghouan.

2025R01071DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Wniess Ammeur, Titulaire de la CIN n°00535050 délivrée le 23/7/2015 annonce la perte de titre de propriété n°3397/10 Z délivré le 19/4/2016 de titre foncier n°9878 Zaghouan sis à Ain Batoum Nadhour Zaghouan.

2025R01072DIVD2

Perte titre de propriété

M.Mohamed Belaid Titulaire de la carte d'identité numéro 04005753, annonce avoir perdu le titre de propriété numéro 15/45702 daté du 3 septembre 2015, relatif au bien immobilier numéro d'enregistrement 83974 appelé al-Shat 1 situé à Qasibat al Madyouni il cherche à obtenir un deuxième titre de propriété dans un délai, n'excédant pas 30 jours, selon le certificat de perte sous le numéro de perte 132 délivré au poste de police de sécurité de Qasibat al madyouni le 21 avril 2025.

2025S00515DIVD2

Avis

Monsieur Sassi Dakhli annonce qu'il possède un terrain de superficie un pied d'olivier sis à la route Gabès km 19 Gargour Agareb Sfax objet de l'achat enregistré le 5/5/2022 n°M029679 rédigé par maître Salah Feki et son collègue. Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X00527DIVD2

Avis

Monsieur Sassi Dakhli annonce qu'il possède un terrain de superficie trois pieds d'oliviers sis à la route Gabès km 19 Gargour Agareb Sfax objet de l'achat enregistré le 23/02/2022 n°M011658 rédigé par maître Salah Feki et son collègue.

Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X00528DIVD2

Avis

Monsieur Younes Ellouze annonce qu'il possède le reste d'un terrain de superficie d'un Hectare et demi sis à Elkthira Markaz Mesbeh Elhencha Sfax objet de donation enregistré le 27/4/2005 n°M028210 rédigé par Maître Feki Salah et son collègue.

Son titre de propriété a disparu et il désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X00529DIVD2

Rectificatifs

Rectification

Suite à l'annonce n°2025X00467VEPA2 parue au jort N°42 du 15/4/2025 lire la société le vétérinaire M F 1392313 A

Et le reste sans changement.

2025X00535RECZ9

Rectificatif

Avis N° : 2025401337APSF1 paru au JORT 51 du 25/4/2025.

Annonce de Constitution d'une Association

Lire :

- Secteur de la Peinture

Au lieu de :

- Secteur de l'huile.

2025401365RECZ9

MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	*31/12/2024*	*31/12/2023*
Portefeuille-titres	1 352 880,808	551 440,199
Obligations et valeurs assimilées	1 223 121,236	527 400,806
Titres des Organismes de Placement Collectif	129 759,572	24 039,393
Placements monétaires et disponibilités	1 303 384,490	491 369,338
Placements monétaires	1 303 384,490	491 369,338
Disponibilités	-	-
Créances d'exploitation	2 809,006	1 248,428
TOTAL ACTIF	**2 659 074,304**	**1 044 057,965**
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	9 653,689	4 313,401
Autres créditeurs divers	3 345,163	268,461
TOTAL PASSIF	**12 998,852**	**4 581,862**
ACTIF NET		
Capital	2 518 835,009	1 005 492,954
Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs	11,858	6,118
Sommes distribuables de la période	127 228,585	33 977,031
ACTIF NET	**2 646 075,452**	**1 039 476,103**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**2 659 074,304**	**1 044 057,965**

1

MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2024	*Année 2023*
Revenus du portefeuille-titres	41 191,000	32 091,839
Revenus des obligations et valeurs assimilées	41 191,000	32 091,839
Revenus des placements monétaires	4 051,955	5 393,750
Revenus des prises en pension	88 095,118	15 698,755
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	133 338,073	53 184,344
Charges de gestion des placements	(23 364,380)	(16 839,620)
REVENU NET DES PLACEMENTS	109 973,693	36 344,724
Autres charges	(6 826,139)	(2 618,824)
RESULTAT D'EXPLOITATION	103 147,554	33 725,900
Régularisation du résultat d'exploitation	24 081,031	251,131
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	127 228,585	33 977,031
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(24 081,031)	(251,131)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	540,123	(5 789,551)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	3 522,500	8 712,854
RESULTAT DE LA PERIODE	**107 210,177**	**36 649,203**

MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2024	*Année 2023*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	107 210,177	36 649,203
Résultat d'exploitation	103 147,554	33 725,900
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	540,123	(5 789,551)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 522,500	8 712,854
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(32 731,622)	(28 074,158)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 532 120,794	(96 075,265)
Souscriptions		
- Capital	4 142 510,287	491 920,668
- Régularisation des sommes non distribuables	7 062,902	984,745
- Régularisation des sommes distribuables	132 049,673	12 803,581
Rachats		
- Capital	(2 635 266,273)	(584 514,095)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 027,484)	(956,118)
- Régularisation des sommes distribuables	(109 208,311)	(16 314,046)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**1 606 599,349**	**(87 500,220)**
ACTIF NET		
En début de période	1 039 476,103	1 126 976,323
En fin de période	2 646 075,452	1 039 476,103
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	9 593	10 479
En fin de période	23 973	9 593
VALEUR LIQUIDATIVE	110,377	108,358
TAUX DE RENDEMENT	5,13%	3,58%

N.B: Les Etats Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

3

2025401422BCFA5

MAXULA PLACEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	*31/12/2024*	*31/12/2023*
Portefeuille-titres	7 826 775	7 701 801
Obligations et valeurs assimilées	7 117 876	7 665 954
Titres des Organismes de Placement Collectif	708 899	35 847
Placements monétaires et disponibilités	6 512 588	4 479 535
Placements monétaires	6 512 588	4 479 525
Disponibilités	-	10
Créances d'exploitation	336	22 132
TOTAL ACTIF	**14 339 699**	**12 203 468**

PASSIF		
Opérateurs créditeurs	32 605	31 144
Autres créditeurs divers	40 409	1 708
TOTAL PASSIF	**73 014**	**32 852**

ACTIF NET		
Capital	13 447 483	11 505 145
Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs	43	19
Sommes distribuables de l'exercice	819 158	665 452
ACTIF NET	**14 266 685**	**12 170 616**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**14 339 699**	**12 203 468**

1

MAXULA PLACEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2024	*Année 2023*
Revenus du portefeuille-titres	450 051	450 384
Revenus des obligations et valeurs assimilées	443 388	450 384
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif	6 663	-
Revenus des placements monétaires	38 475	38 521
Revenus des prises en pension	515 740	524 840
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	1 004 266	1 013 745
Charges de gestion des placements	(132 361)	(133 323)
REVENU NET DES PLACEMENTS	871 905	880 422
Autres charges	(17 109)	(17 190)
Contribution Sociale de Solidarité	(800)	(400)
RESULTAT D'EXPLOITATION	853 996	862 832
Régularisation du résultat d'exploitation	(34 838)	(197 380)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	819 158	665 452
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	34 838	197 380
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(26 901)	(14 337)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	55 850	31 650
RESULTAT DE LA PERIODE	**882 945**	**880 145**

2

MAXULA PLACEMENT-SICAV
Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2024	*Année 2023*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	882 945	880 145
Résultat d'exploitation	853 996	862 832
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(26 901)	(14 337)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	55 850	31 650
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(693 965)	(1 036 731)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 907 089	1 635 943
Souscriptions		
- Capital	42 127 530	94 267 401
- Régularisation des sommes non distribuables	23 100	63 077
- Régularisation des sommes distribuables	2 295 466	3 717 328
Rachats		
- Capital	(40 211 990)	(93 057 462)
- Régularisation des sommes non distribuables	(25 250)	(64 279)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 301 766)	(3 290 122)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 096 069	1 479 357
ACTIF NET		
En début de l'exercice	12 170 616	10 691 259
En fin de l'exercice	14 266 685	12 170 616
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	113 073	101 165
En fin de l'exercice	131 899	113 073
VALEUR LIQUIDATIVE	108,164	107,635
TAUX DE RENDEMENT	5,96%	5,70%

N.B: Les Etats Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

3

2025401423BCFA5

Etats Financiers

GENERALE OBLIG-SICAV
16, Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la Loi 2001-83 du 24-07-2001portant promulgation du Code des Organismes des Placements Collectifs
Agrément du Ministre des Finances du 10/01/2000
Identifiant unique au registre national des entreprises : 0514183 E

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	5 171 894,634	5 140 268,503
Obligations et valeurs assimilées		4 671 673,269	4 640 976,507
Titres des Organismes de Placement Collectif		500 221,365	499 291,996
Placements monétaires et disponibilités		5 188 725,686	5 032 552,882
Placements monétaires	5	3 734 834,835	2 986 670,966
Disponibilités		1 453 890,851	2 045 881,916
Créances d'exploitation	6	2 784,927	7 120,266
TOTAL ACTIF		**10 363 405,247**	**10 179 941,651**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	21 517,306	21 069,104
Autres créditeurs divers	8	13 095,202	13 915,071
TOTAL PASSIF		**34 612,508**	**34 984,175**
ACTIF NET			
Capital	9	9 801 294,814	9 639 352,398
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		527 497,925	505 605,078
ACTIF NET		**10 328 792,739**	**10 144 957,476**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**10 363 405,247**	**10 179 941,651**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	*Année 2024*	*Année 2023*
Revenus du portefeuille-titres	10	342 913,537	427 136,282
Revenus des obligations et valeurs assimilées		331 335,297	416 731,962
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		11 578,240	10 404,320
Revenus des placements monétaires	11	210 767,791	204 931,412
Revenus des prises en pension	12	73 545,886	2 295,600
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		627 227,214	634 363,294
Charges de gestion des placements	13	(66 852,666)	(69 587,710)
REVENU NET DES PLACEMENTS		560 374,548	564 775,584
Autres charges	14	(22 770,227)	(23 161,248)
RESULTAT D'EXPLOITATION		537 604,321	541 614,336
Régularisation du résultat d'exploitation		(10 106,396)	(36 009,258)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		527 497,925	505 605,078
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		10 106,396	36 009,258
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4	101 672,952	67 944,111
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	(20 511,032)	(13 972,311)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**618 766,241**	**595 586,136**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2024	*Année 2023*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	618 766,241	595 586,136
Résultat d'exploitation	537 604,321	541 614,336
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 511,032)	(13 972,311)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	101 672,952	67 944,111
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(434 930,978)	(1 941 485,706)
Souscriptions		
- Capital	17 613 506,735	47 134 057,314
- Régularisation des sommes non distribuables	956 349,537	2 841 733,300
- Régularisation des sommes distribuables	509 919,578	1 447 962,536
Rachats		
- Capital	(18 014 054,377)	(48 931 024,092)
- Régularisation des sommes non distribuables	(980 626.477)	(2 950 242,970)
- Régularisation des sommes distribuables	(520 025,974)	(1 477 971,794)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**183 835,263**	**(1 345 899,570)**
ACTIF NET		
En début de l'exercice	10 144 957,476	11 490 857,046
En fin de l'exercice	10 328 792,740	10 144 957,476
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	72 822	87 244
En fin de l'exercice	69 796	72 822
VALEUR LIQUIDATIVE	147,985	139,312
TAUX DE RENDEMENT	6,23%	5,77%

Les états financiers de Générale Oblig Sicav sont publiés dans leur intégralité dans le Bulletin Officiel du CMF.

2025401356BCFA5